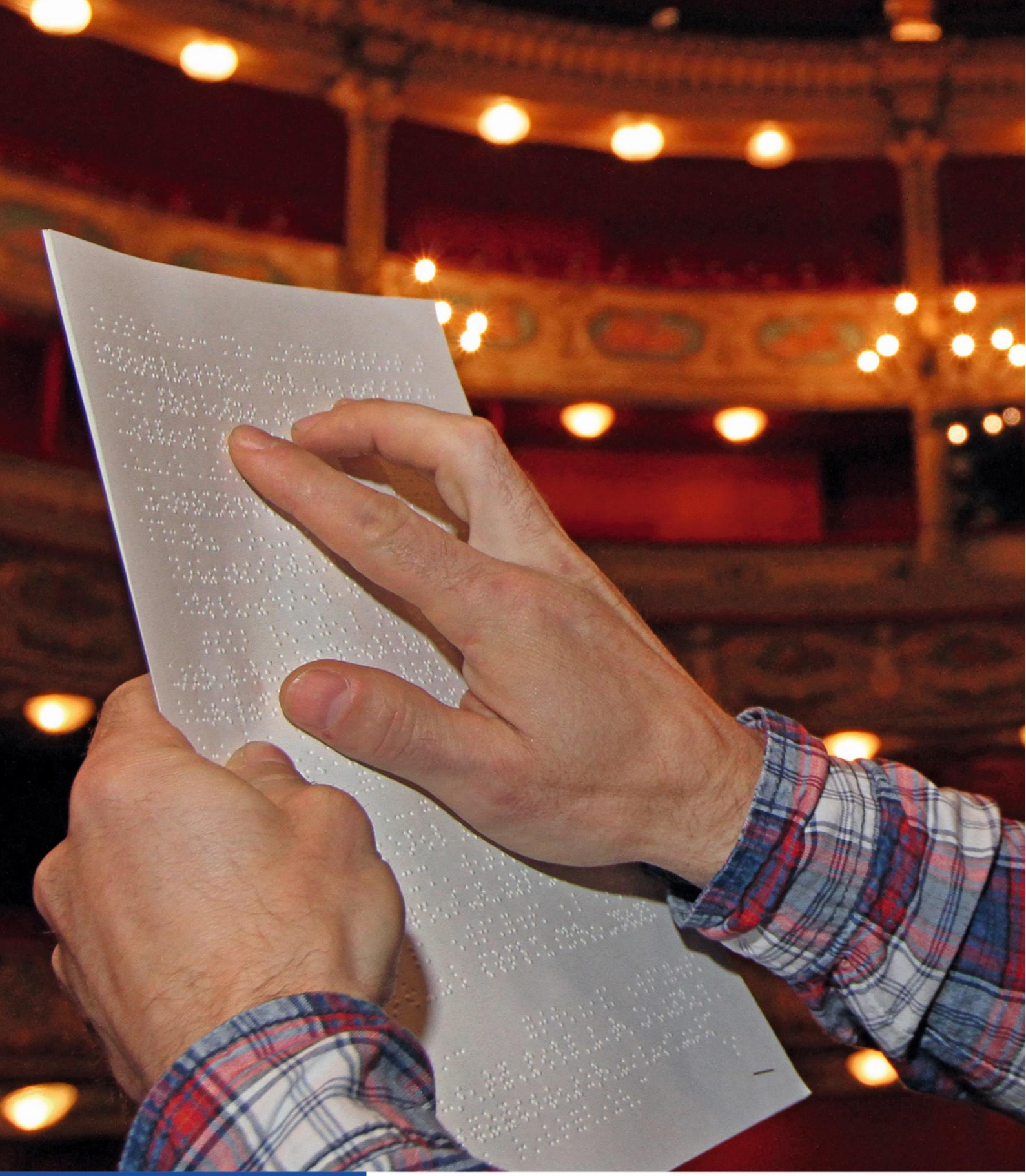

MÉTROPOLE
TOULON
PROVENCE
MÉDITERRANÉE

Commission Intercommunale pour l'Accessibilité

RAPPORT ANNUEL 2020

DGA Habitat, Solidarités et Citoyenneté - Direction Citoyenneté et Proximité

ÉDITO

La Métropole TPM s'engage en faveur de l'inclusion

Toulon Provence Méditerranée a l'ambition d'offrir à chaque administré de la Métropole les mêmes chances et un cadre de vie de qualité.

Au service de ses habitants, notre Collectivité s'investit au quotidien au travers de ses diverses compétences.

Dans le domaine de l'inclusion des publics en situation de handicap, la Métropole poursuit et amplifie son engagement : elle est à l'initiative d'une politique dynamique et volontariste visant à favoriser l'intégration des publics les plus vulnérables à l'échelle de son territoire.

Pour ce faire, elle agit sur plusieurs leviers, qu'il s'agisse de la mise en accessibilité de l'espace public, de la voirie, des réseaux de transport, des plages que de l'accès aux pratiques culturelles, artistiques et sportives.

Elle s'est, également, dotée d'un espace de démocratie participative, la Commission Intercommunale d'Accessibilité, au sein de laquelle siègent des représentants de la Métropole, du monde associatif et de la société civile. Cette instance permet un dialogue et un échange constant dans un souci d'amélioration des politiques publiques portées par la Métropole.

Le rapport annuel recense l'ensemble des projets menés au cours de l'année 2020, année charnière, lors de laquelle la Métropole a exercé de plein droit de nouvelles compétences relatives au cadre de vie.

Vous y trouverez toutes les informations concernant les actions mises en œuvre afin de prévenir toutes formes d'exclusion et de faire de notre territoire, un territoire toujours plus inclusif et solidaire.

Hubert FALCO
Président de Toulon Provence Méditerranée
Ancien Ministre

SOMMAIRE

I. PRÉSENTATION DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ (CIA)..... 4
A. COMPOSITION....4
B. MISSIONS....5

II. DONNÉES GÉNÉRALES....6
A. PRÉSENTATION DE LA MÉTROPOLE TPM....6
B. LE CONTEXTE....6

III. MISE EN ACCESSIBILITÉ DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS....8
A. CADRE RÈGLEMENTAIRE....8
B. ÉTAT DES LIEUX ET RÉALISATION AU SEIN DES ANTENNES MÉTROPOLITAINES....9

IV. MISE EN ACCESSIBILITÉ DES TRANSPORTS COLLECTIFS....14
A. LE SCHÉMA DIRECTEUR D'ACCESSIBILITÉ (SDA)....14
B. ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA DÉMARCHE....15
C. BILAN 2020 DES TRAVAUX REALISÉS....16
D. PERSPECTIVES....17

V. LE STATIONNEMENT EN OUVRAGE....18
A. PRÉSENTATION GÉNÉRALE....18
B. NOMBRE DE PARKINGS ACCESSIBLES PMR....18
C. TYPOLOGIE D'AMÉNAGEMENTS ET ÉQUIPEMENTS....19
D. NOMBRE DE PLACES DE STATIONNEMENT AMÉNAGÉES PMR....19
E. BILAN 2020 DES TRAVAUX RÉALISÉS....19

VI. MISE EN ACCESSIBILITÉ DES PLAGES CONCÉDÉES....20
A. TYPOLOGIE D'AMÉNAGEMENTS ET ÉQUIPEMENTS PAR PLAGE CONCEDEE AMENAGÉE PMR....21
B. BILAN 2020 DES TRAVAUX RÉALISÉS....29
C. PERSPECTIVES 2021....31

VII. LE SENTIER DU LITTORAL....33
A. BILAN 2020 DES TRAVAUX RÉALISÉS....33
B. PERSPECTIVES 2021....34

VIII. LE LOGEMENT....35
A. PARC SOCIAL, LABEL LOGEMENT SERVICE PLUS TPM....35
B. LE PARC PRIVÉ : ACCOMPAGNEMENT AU MAINTIEN À DOMICILE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « BIEN CHEZ SOI »....36
C. BILAN 2020....37
D. PERSPECTIVES 2021/2022....37

IX. LA COLLECTE DES DÉCHETS....38
A. TRAVAUX RÉALISÉS....38
B. PERSPECTIVES 2021....38
C. ÉLÉMENTS D'INFORMATION COMPLÉMENTAIRES : PROJETS 2022-23-24....39

X. MISE EN ACCESSIBILITÉ DES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP)....40
A. BILAN 2020....40
B. TRAVAUX EN COURS EN 2021/2022....56
C. PERSPECTIVES 2023....57

XI. LA MÉTROPOLE TPM UNE MÉTROPOLE ACCESSIBLE ET INCLUSIVE....58
A. L'INCLUSION PAR LE SPORT....58
B. L'INCLUSION PAR LA CULTURE....61
C. LES ACTIONS DE L'OFFICE DE TOURISME PROVENCE MÉDITERRANÉE (OTPM) EN FAVEUR DE L'ACCESSIBILITÉ....66
D. L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR....67

I. PRÉSENTATION DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ (CIA)

A. COMPOSITION

L'article L2143-3 du code général des collectivités territoriales prévoit que la CIA est composée notamment de représentants :

- De la Métropole.
- D'associations ou d'organismes représentant les personnes handicapées pour tous les types de handicap, notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique.
- D'associations d'usagers ou organismes représentant les personnes âgées.
- Des acteurs économiques.
- D'autres usagers de la Métropole.

La création de la CIA de la Métropole TPM et sa composition ont été approuvées par délibération du Conseil Métropolitain n°20/07/12 du 15 juillet 2020.
L'arrêté du n°20/85 du 24 juillet 2020 nomme Monsieur ROUX Francis, Président de la Commission d'accessibilité de la Métropole.
L'arrêté n°21/148 du 31 décembre 2021 désigne l'ensemble des membres de cette instance.

1. *Un collège d'élus*

- CHARRETON Amaury
- EMERIC Jean-Pierre
- PAGANELLI-ARGIOLAS Marie-Claude
- ARNAUD-GALLI Claude
- RIALLAND Valérie
- TONELLI Joël
- ANDREOTTI Dominique
- BONNET Laurent
- GENETELLI Brigitte
- BOCATELLI Fréderic
- MASCARO Eric
- LEROY Philippe

2. *Un collège d'associations ou d'organismes représentant*

- **Les associations représentant les personnes en situation de handicap :**
  - HYÈRES HANDIBASKET
  - ADAPEI DU VAR
  - AU FIL DE L'AIR
  - ASSOCIATION POUR ADULTES ET JEUNES HANDICAPÉS
  - ASSOCIATION URAPEDA SUD
  - DÉLÉGATION DU VAR CHIENS GUIDES D'AVEUGLES PACA-CORSE
- **Les associations représentant les personnes âgées :**
  - DELTA REVIE 83
- **Les acteurs locaux :**
  - HANDITOIT
  - RMTT-TRANSDEV
  - ERILIA
- **Les usagers :**
  - CLCV

B. MISSIONS

Les missions de la CIA sont définies par l'article L2143-3 du code général des collectivités territoriales. La commission avec le soutien et l'appui des services de la collectivité entérine et valide :

- Le recensement des logements accessibles.
- La mise à jour par voie électronique de la liste des Établissements Recevant du Public (ERP) accessibles ou en cours d'accessibilité.

Par ailleurs, elle se charge :

- D'établir un rapport annuel sur l'état d'accessibilité, de le présenter en conseil métropolitain et de le communiquer aux partenaires concernés (Préfet du département, Président du Conseil départemental, Conseil départemental consultatif des personnes âgées, directions/services de la Métropole).
- D'animer la commission d'accessibilité et les différents temps de rencontres préparatoires.
- De faire toutes propositions utiles permettant d'améliorer la mise en accessibilité de l'existant.
- De veiller à la cohérence des constats que dressent les Commissions Communales d'Accessibilité créées au sein des communes, membres de la Métropole, lorsqu'elles existent.

Son rôle est consultatif et elle ne dispose pas elle-même de pouvoir de décision. Elle peut être sollicitée pour ses connaissances et son expertise lors de l'élaboration de schémas directeurs et plans de mise en accessibilité.

II. DONNÉES GÉNÉRALES

A. PRÉSENTATION DE LA MÉTROPOLE TPM

La Métropole compte 449 118 habitants (source INSEE, population légale en vigueur à compter du 1er janvier 2022) pour un territoire d'une superficie de 36 654 hectares dont 200 km de littoral incluant les îles d'Hyères. Elle est composée de douze communes, réunies auparavant au sein d'une Communauté d'agglomération avant la transformation en Métropole au 1er janvier 2018. Pour cette transformation en Métropole, TPM conserve le même périmètre géographique, constitué des douze communes, membres actuels :

- Carqueiranne
- La Crau
- La Garde
- Hyères
- Ollioules
- Le Pradet
- Le Revest-les-Eaux
- Saint-Mandrier-sur-Mer
- La Seyne-sur-Mer
- Six-Fours-les-Plages
- Toulon
- La Valette-du-Var

TPM a donc rejoint, le 1er janvier 2018, le cercle des 22 métropoles françaises. Forte de plus de 449 000 habitants, TPM est devenue la 14ème métropole de France en terme de population.
TPM dispose d'un patrimoine terrestre naturel et paysager exceptionnel, qui se double d'une richesse littorale et marine singulière abritant de nombreuses espèces protégées. Le linéaire côtier, très découpé, est caractérisé par une succession de falaises, baies et plages de sable.
Les milieux dunaires trouvent un développement tout particulier sur la commune d'Hyères. Les rochers littoraux constituent également des milieux naturels riches en espèces remarquables.
Forte de son littoral, de sa rade, de ses grands espaces de nature et agricoles, TPM se distingue par un capital naturel bien préservé. Elle est une métropole au couvert végétal particulièrement présent.

B. LE CONTEXTE

1. *Cadre règlementaire*

La loi n°2005.102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap a créé une nouvelle dynamique en faveur de l'accessibilité de tous à tout et a affirmé le principe de l'accessibilité universelle autour de deux axes :

- L'accessibilité de tous en prenant en compte tous les handicaps.
- L'accessibilité à tout en développant le traitement de la chaine de déplacement dans sa continuité (depuis la voirie jusqu'au cadre bâti en passant par les transports) et son intégralité.

Ces principes doivent permettre l'autonomie de déplacement de toute personne qui, à un moment de sa vie, éprouve une gêne du fait d'une incapacité permanente (handicap moteur, cognitif, …) ou

temporaire (accident, grossesse…) ou de circonstances extérieures (poussettes, accompagnement d'enfants en bas âge) et favorisent ainsi la qualité du vivre ensemble.
Au sens de la loi, constitue un handicap toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive, d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.

La loi n°2009-526 précisée par la loi n°2014-789 du 10 juillet 2014 pose le principe selon lequel un EPCI compétent en matière de transport ou d'aménagement de l'espace, dès lors qu'il regroupe 5000 habitants et plus, a l'obligation de créer une Commission Intercommunale pour l'Accessibilité.
Ainsi, la création de la CIA de la Métropole TPM et sa composition ont été approuvées par délibération du Conseil Métropolitain n°20/07/12 du 15 juillet 2020.

2. *Contexte local : rappel des compétences transférées*

Conformément aux dispositions de la Loi MAPTAM (Modernisation de l'action publique territoriale et de l'affirmation des métropoles) du 27 janvier 2014, la Métropole a été constituée au 1er janvier 2018. Cette transformation de la Communauté d'agglomération en Métropole s'est appuyée sur un transfert de compétences étendu, les réflexions engagées avec les communes ayant permis une certaine cohérence dans les transferts.

C'est donc tous les éléments constitutifs de la chaîne de déplacement (la voirie et ses éléments indissociables que sont l'éclairage public, la signalisation, les délaissés de voirie, mais aussi les plages, les parkings et le stationnement, les espaces naturels sensibles) qui ont pu être intégrés au patrimoine métropolitain, facilitant ainsi les programmations d'amélioration de l'espace public dans son ensemble et permettant une réflexion globale sur les cheminements.

Aussi, l'espace métropolitain bâti et non bâti, doit être pensé en cohérence et dans son ensemble pour tous au sens des dispositions de l'Ordonnance du 26 septembre 2014 ; les actions menées en matière d'accessibilité devront ainsi s'inscrire dans le cadre d'une planification et d'une programmation.

La Métropole, à l'issue d'une année de gestion déléguée, a absorbé les compétences communales en gestion directe au 1er janvier 2019. Elle a dû, au cours de cette première année d'exercice, se structurer et appréhender l'étendue de ses nouvelles prérogatives. Ainsi l'année 2020, objet du présent rapport, sera l'année d'exercice de référence.

III. MISE EN ACCESSIBILITÉ DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS

A. CADRE RÈGLEMENTAIRE

Texte de loi de référence :

La loi n°2005.102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Le plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE) est prévu par l'article 45.

L'élaboration d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics *(document stratégique de référence en matière d'accessibilité permettant de disposer du diagnostic de l'existant et d'une programmation pluriannuelle des travaux)* doit être établi à l'initiative du maire pour toutes les communes de plus de 1000 habitants et le cas échéant, les EPCI compétents.
Son élaboration est donc une compétence communale. Toutefois, un EPCI, quand il existe, peut être chargé de cette élaboration à l'initiative de son président, s'il en a expressément reçu la compétence de la part des communes par un transfert selon la procédure prévue (délibérations concordantes de l'organe délibérant de l'EPCI et des conseils municipaux des communes membres).
Le fait qu'un EPCI exerce la compétence « création, aménagement et entretien de la voirie » ne lui confère pas automatiquement la compétence pour élaborer un PAVE.
Aussi la Métropole TPM ne dispose pas à ce jour de cette compétence.

La loi n°2015-300 du 18 mars 2015 visant à faciliter le stationnement des personnes en situation de handicap titulaires de la carte de stationnement : ces personnes ou les accompagnants peuvent utiliser gratuitement et sans limitation de durée toutes les places de stationnement ouvertes au public et plus seulement les places réservées matérialisées par une signalétique spécifique.
À noter que, si elles le souhaitent, les autorités compétentes en matière de stationnement pourront fixer une durée maximale de stationnement qui ne devra pas être inférieure à douze heures. Une exception : les titulaires de la carte de stationnement pourront être soumis au paiement d'une redevance pour se garer dans les parcs de stationnement munis de borne d'entrée et de sortie accessibles aux personnes handicapées depuis leur véhicule.

B. ÉTAT DES LIEUX ET RÉALISATION AU SEIN DES ANTENNES MÉTROPOLITAINES

Les antennes sont les centres techniques et de proximité de la Métropole.
Elles sont au nombre de douze, une par territoire communal.

1. Le Pradet

→ *État des lieux / Travaux réalisés :*

- 40 places de stationnement réservées PMR
- Chemin de la Cibonne : création de 50 m de trottoir accessible PMR
- Rue Dr Coulet : création d'un ralentisseur avec passage piéton permettant la continuité pour les PMR

2. Toulon

→ *État des lieux / Travaux réalisés :*

- 927 places de stationnement réservées PMR
- 105 feux (carrefour) aménagés en PMR
  - 71% de carrefours à feux équipés de figurines sonores (712 figurines/1004)
- Nombre de trottoirs rendus accessibles (trottoirs et passages piéton abaissés) :
  - 47 dans le cadre des travaux de voirie
  - 28 abaissements de trottoirs dans le cadre d'un programme annuel de mise en accessibilité :
    - Place Mermoz/Cuzin
    - Boulevard Ingénieur Bonnier
    - Traverse et Rue Lacordaire
    - Angle Baudricourt et rue Jeanne d'Arc
    - 1047 avenue de la Résistance
    - Rue Pasqualis, avenue Bataillon de Choc
    - Intersection Place Abbé Spariat et avenue Bataillon de choc
    - Rond-point Général Le Fort/intersection Roosevelt
    - Intersection Moneiret/Frères Bonifay
    - Intersection Moneiret/Palmyre
    - Charcot/Eugène Manuel

→ ***Perspectives :***

- Poursuite du programme annuel de mise en accessibilité.
- Mise en accessibilité PMR (ascenseur) de la partie « nord » de la passerelle piétonne de la gare de Toulon (partie « sud » réalisée lors de la requalification de la gare, de son parvis et du parking Armand).
- Accompagnement du programme d'accessibilité des quais bus par la mise en accessibilité des passages piétons à proximité immédiate.

3. Carqueiranne

→ ***État des lieux / Travaux réalisés :***

- 46 places de stationnement réservées PMR
  - Un trottoir rendu accessible (trottoir et passage piéton abaissés)

→ ***Perspectives :***

- Poursuite du plan pluriannuel d'amélioration de la voirie
- Création d'une commission communale d'accessibilité en 2021

  Projets 2021 :
  - Création Cheminement Boulevard Arpinetti
  - Création de 2 places de stationnement PMR au parking des Arcades Fleuries
  - Aménagement du trottoir Chemin du Canebas
  - Création d'un plateau traversant Chemin de la Crotade
  - Réfection parvis de l'Église avec mise en accessibilité
  - Requalification de l'avenue de la gare au niveau du parking de la Libération avec cheminement PMR

4. La Crau

→ ***État des lieux / Travaux réalisés :***

- 10 places de stationnement réservées PMR
- 3050 m de voiries aménagées PMR
  - Grand Pins : 800 m
  - Avenue de Limans : 950 m
  - Avenue Jean Toucas : 500 m
  - Ormes/Frênes/Collet-long : 800 m
- Un feu aménagé en PMR
- Deux feux (carrefours) rendus accessibles
- 40 trottoirs rendus accessibles (trottoir et passage piéton abaissés)

→ ***Perspectives :***

- Avenue de la gare
- Avenue Jean Monnet
- Charcot/Tourisse
- Rue des Iris
- Piétonnier les Pourpres

5. Six-Fours-les-Plages

→ ***État des lieux / Travaux réalisés :***

- Giratoire Chiapello (Bouillibaye/brunette) : réalisation cheminement PMR
- Giratoire LEP (lycée enseignement professionnel) : mise en accessibilité du franchissement du giratoire
- Avenue de la Mer : création d'un passage protégé

→ ***Perspectives :***

- Boulevard Faraut : aménagement de 2 trottoirs
- Avenue de la Malogineste : aménagement d'un trottoir
- Corniche du Cros : aménagement de 2 trottoirs
- Montée du Fort : réalisation d'un cheminement piétons
- Giratoire Traité de l'Élysée : réalisation d'un passage protégé
- Rue Carredon : matérialisation d'un cheminement piétons (école)
- Rue Boullibaye : réalisation d'un cheminement piétons

Création places PMR :

- Rue des Églantiers : réalisation d'un parking de 22 places dont une place PMR

6. La Valette-du-Var

→ ***État des lieux / Travaux réalisés :***

- 78 places de stationnement réservées PMR
- 67 km de voirie rendus accessibles
- 10 feux aménagés PMR
- Environ 80% de traversées accessibles PMR
- Requalification carrefour Brossolette en giratoire et carrefour Simon Corière

→ ***Perspectives :***

- Mise en conformité de 5 carrefours (Ste Musse, Briand, Duchâtel, et Jean Moulin…)

7. Ollioules

→ ***État des lieux / Travaux réalisés :***

- Aménagement du chemin de Faveyrolles : création de trottoirs de 1,40 m et d'un cheminement avec voie partagée sur une longueur de 800 m.

8. Saint-Mandrier-sur-Mer

→ ***État des lieux / Travaux réalisés :***

- 35 places de stationnement réservées PMR
- 43 trottoirs rendus accessibles (trottoir et passage piéton abaissés)
- La création de trottoirs avenue de la Mer
- Aménagement diverses voies de la commune
  - Place du 11 novembre
  - Frédéric Mistral
  - Rue Jean Aicard, Coccinelles, Cigales
  - Parking place des Résistants
  - Trottoirs rue des Écoles
  - Boulevard de Bretagne

- Avenue de Provence, Orée du bois
- Avenue Flandres Dunkerque
- Avenue Fliche Bergis (reprise du tapis)
- Bd Saint Asile

→ ***Perspectives :***

- Poursuite des travaux de mise en accessibilité

9. Hyères

→ ***État des lieux / Travaux réalisés :***

Sur le ressort territorial de la ville de Hyères, il y a actuellement environ 120 places PMR déployées :

- 40 en centre-ville
- 37 au port
- 11 à l'Ayguade
- 13 aux Salins
- 2 à la Capte
- 7 à la Bergerie
- 11 à Giens

Nouvelles places PMR créées :

- 2 places PMR - Parking du Pentagone
- 1 place PMR, avenue Riondet
- 1 place PMR, avenue Godillot

Aménagements de voirie et requalification :

- Les Salins : aménagement d'une voie verte, trottoir, quai bus, extension du réseau d'éclairage public et accès PMR
- Les Maurels : requalification des espaces partagés
- Remise aux normes de plusieurs plateaux traversant (seuils revus et corrigés) et signalisation horizontale en divers endroits de la commune
- Avenue du 8 mai : création d'un plateau trapézoïdal et signalisation verticale et horizontale
- Pomponiana : sécurisation du cheminement piétonnier et mise aux normes PMR (potelets bois et marquage).

10. La Seyne-sur-Mer

→ ***État des lieux / Travaux réalisés :***

- À l'échelle de la ville de la Seyne-sur-Mer, il y a actuellement 243 places de stationnement réservées PMR (8 créées en 2021)
- 38 feux sur 45 carrefours sont équipés de modules sonores (5 carrefours n'en nécessitent pas)
- Travaux de mise en accessibilité de voirie :
  - Aménagement de la place LORO avec la mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics
  - Abords résidence Mosaica
  - Rue Émile Christin
  - Chemin de Fabrégas aux Moulières
  - Abords de la Mairie Sociale
  - Parking St-Elme à la plage
  - Accès plage chemin du Ravin

→ ***Perspectives :***

- Nécessité d'élaborer un PAVE afin de réaliser un diagnostic de l'existant
- **En 2021 :**
  - Aménagement de la Corniche Giovannini
  - Poursuite des travaux de mise en accessibilité
- **En 2022 :**
  - Aménagement du boulevard Jean Jaurès
  - Square Aristide Briand
  - Abords poste de la police municipale
  - Aménagement boulevard Esprit Armando
  - Poursuite des travaux de mise en accessibilité

IV. MISE EN ACCESSIBILITÉ DES TRANSPORTS COLLECTIFS

Faciliter la vie pratique des personnes en situation de handicap ainsi qu'à leur entourage est une démarche dans laquelle TPM s'est engagée depuis sa création en 2002.
Elle vise à permettre une jouissance pleine et entière de la qualité de citoyen sur son territoire et d'améliorer en permanence la sécurité et l'autonomie dans les déplacements intra-muros, ainsi que l'accès aux espaces publics.
En sa qualité d'Autorité Organisatrice de la Mobilité, la Métropole organise le réseau de transports en commun sur son territoire (plus de 30 millions de voyages pour plus de 12 millions de kilomètres par an).
TPM a instauré une politique dynamique de mise en accessibilité des points d'arrêts terrestres et maritimes conjointement à l'acquisition de matériels roulants et navigants accessibles.
Un service particulier de transport pour les personnes à mobilité réduite a été développé et l'engagement d'accompagner les communes financièrement sous la forme de fonds de concours à la mise en accessibilité des arrêts de bus existants permet la continuité de cette dynamique engagée depuis plusieurs années.
Par ailleurs, dans le cadre des dispositions de la loi du 5 août 2015, TPM s'est engagée dans une programmation pluriannuelle pour la réalisation de travaux de mise en accessibilité des arrêts de bus prioritaires.
Enfin, dans le cadre de l'approbation du Plan de Déplacements Urbains par le Conseil Communautaire lors de sa séance du 16 décembre 2016, TPM a programmé, pour les dix années à venir, une série d'actions visant à améliorer encore le quotidien de chacun dans ses déplacements. La « Charte de mise en accessibilité des arrêts de bus » est un outil qui se veut pragmatique pour traduire efficacement cette volonté sur le terrain par des réponses pertinentes aux questions pratiques.

A. LE SCHÉMA DIRECTEUR D'ACCESSIBILITÉ (SDA)

Le transport constitue l'un des maillons essentiels de la chaîne de déplacement et a fait l'objet d'une attention particulière dans le cadre de la loi du 11 février 2005 avec l'obligation de planifier (au travers des Schémas Directeurs d'Accessibilité - SDA) et d'assurer la mise en accessibilité de la totalité des services de transport dans un délai de dix ans.
Malgré les efforts déployés par les acteurs du transport et notamment les autorités organisatrices, les objectifs fixés par la loi n'ont pas pu être atteints avant le 13 février 2015. Aussi, la loi du 11 février 2005 a été modifiée par l'ordonnance du 26 septembre 2014 qui donne la possibilité aux AOT (Autorité Organisatrice de Transport) de poursuivre la mise en accessibilité de leurs réseaux en toute légalité en élaborant un schéma directeur d'accessibilité.
La Métropole TPM a approuvé par délibération du 18 juin 2015 le schéma directeur d'accessibilité - agenda d'accessibilité programmé pour la mise en accessibilité du transport public de voyageurs.
Le réseau Mistral est titulaire de la délégation de service public pour l'exploitation du réseau de transport urbain terrestre et maritime de la Métropole TPM.

B. ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA DÉMARCHE

→ ***Sur le territoire métropolitain, on compte :***

- 131 lignes au total dont :
  - 62 lignes terrestres : 50 lignes régulières et 12 transports à la demande
  - 9 lignes maritimes : 3 lignes régulières transrade et 6 lignes pour la desserte des Îles d'Or
  - 1 ligne aérienne avec le téléphérique
  - 7 lignes prolongées de nuit
  - 4 lignes base navale et 47 services scolaires
  - 1 service spécifique de substitution de transport pour les Personnes à Mobilité Réduite
- 2187 arrêts au total (transports urbains, scolaires, appel bus) dont 797 points d'arrêt rendus accessibles soit 37,08%.
- 338 matériels roulant par service de transport : transport scolaires, transport PMR, transport Urbains / 100% est accessible.
- 3 pôles d'échange : pôle échange Tamaris, gare de la Garde, gare routière de Toulon.
- 31 831 voyageurs en transport de Personnes à Mobilité Réduite (PMR).

→ ***Sur le territoire, il existe un registre de dépôt de plainte (Délégataire Service Public)***

- 2989 réclamations (dont 395 abandons) déposées sur le registre de dépôt de plainte.
- Nature des plaintes : respect de l'horaire- Respect de l'arrêt- Sécurité -Travaux -Attitude chauffeur-Nuisances sonores-Offre supplémentaire (demande arrêt supplémentaire) - Agence (envoi des cartes).

→ ***Parce que les transports en commun doivent être accessibles à tous, la Métropole TPM mène une politique volontariste en faveur des personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite et œuvre chaque jour pour rendre son réseau plus accessible avec :***

- Le service pour Personnes à Mobilité Réduite : c'est un service collectif qui vient en complément des lignes régulière et fonctionne sur accréditation et réservation. Ce service est réservé au public majeur en situation de handicap résidant sur l'une des 12 communes de Toulon Provence Méditerranée.
  - Le parc PMR compte douze minibus spécifiquement aménagés pour le transport des fauteuils roulants, avec du personnel qualifié.

- « Mon guide accessibilité » a également été créé en collaboration avec l'ADAPEI du Var, ce guide est labélisé FALC (facile à lire et à comprendre), il est disponible dans les accueils commerciaux, les Offices de Tourisme et dans les mairies du territoire.

C. BILAN 2020 DES TRAVAUX REALISÉS

- Mise en accessibilité de 33 arrêts de bus

Suivi des arrêts traités en accessibilité 2019

Commune	Nombre arrêts bus accessibles	Programmation 2020 en cours	*Total arrêts de bus*	% arrêts bus accessibles
Carqueiranne	7	3	*83*	8,43%
Hyères	85	1	*332*	25,60%
La Crau	29	7	*120*	24,17%
La Garde	43	2	*186*	23,12%
La Seyne-sur-Mer	83	6	*275*	30,18%
La Valette- du-Var	40	0	*127*	31,50%
Le Pradet	20	1	*41*	48,78%
Le Revest-les-Eaux	6	0	*45*	13,33%
Ollioules	26	0	*95*	27,37%
Saint-Mandrier-sur-Mer	5	0	*33*	15,15%
Six-Fours-les-Plages	66	0	*151*	43,71%
Toulon	276	13	*699*	39,48%
TOTAL	686	33	*2062*	27,79%

D. PERSPECTIVES

- **2021 :** mise en accessibilité de 66 arrêts bus (réalisé)
- **2022 :** mise en accessibilité de 144 arrêts bus (en programmation)

Suivi des arrêts traités en accessibilité

Commune	Total arrêts de bus	Nombre arrêts bus accessibles	% arrêts bus accessibles N-1	% arrêts bus accessibles après réalisation programme en cours	Programmation 2021 en cours	Réalisé 2021	Réalisé 2020	Réalisé 2019	Réalisé2018	Réalisé 2017	Réalisé 2016
Carqueiranne	*83*	10	12,05%	15,66%	3	3	**3**	3			
Hyères	*332*	86	25,90%	26,81%	7	3	**1**	2	4	1	1
La Crau	*120*	43	35,83%	41,67%	7	7	**7**	0	4		
La Garde	*186*	45	24,19%	29,03%	10	9	**2**	0	8		
La Seyne-sur- Mer	*275*	89	32,36%	36,00%	10	10	**6**	7	7	12	2
La Valette- du-Var	*127*	40	31,50%	37,80%	7	8	**0**	2			
Le Pradet	*44*	21	47,73%	52,27%	10	2	**1**	0			
Le Revest-les-Eaux	*45*	6	13,33%	13,33%	0	0	**0**	0			
Ollioules	*95*	26	27,37%	29,47%	2	2	**0**	2	8	2	
Saint-Mandrier-sur-Mer	*33*	10	30,30%	30,30%	6	0	**0**	0			
Six-Fours-les-Plages	*151*	66	43,71%	45,03%	4	2	**0**	2	1		
Toulon	*699*	289	41,34%	44,21%	29	20	**13**	9	16	21	10
TOTAL	2190	731	33,38%	37,72%	95	66	**33**	27	48	36	13

V. LE STATIONNEMENT EN OUVRAGE

A. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

→ ***Liste des parkings au 1er janvier 2020 :***

- **TOULON : Délégation de Service Public exploitation par Q-PARK**
  - Delaune (Pont du Las)
  - Liberté
  - Gare Albert 1er
  - Place d'Armes
  - Peiresc
  - Lafayette
  - Italie
  - Mayol
  - Faculté
  - Colibri
- **HYÈRES : Délégation de Service Public exploitation par INDIGO**
  - Clemenceau
  - Gambetta
  - Casino
- **HYÈRES : délégation de Service Public exploitation par INDIGO**
  (repris en régie depuis le 1er janvier 2022)
  - Tour Fondue (parking en enclos)
- **LA SEYNE-SUR-MER : exploitation en régie**
  - Martini
- **SIX-FOURS-LES-PLAGES : exploitation en régie**
  - Hôtel de Ville
  - Tassigny
  - Frégate *(parking en enclos)*
  - Rayon de Soleil *(parking en enclos)*
  - Citadelle *(parking en enclos)*

B. NOMBRE DE PARKINGS ACCESSIBLES PMR

- **En régie :** 6 sur 6
- **En délégation :** 13 sur 14

C. TYPOLOGIE D'AMÉNAGEMENTS ET ÉQUIPEMENTS

→ ***Ascenseurs :***

- Parkings en régie : deux ascenseurs au parking Martini à la Seyne-sur-Mer.
- Parkings en DSP à Toulon (Q-PARK), dix ascenseurs : deux à Mayol, deux à la gare et un Place d'Armes, Liberté, Porte d'Italie, Peiresc, Lafayette, Facultés.
- Parking en DSP à Hyères (INDIGO), quatre ascenseurs : deux au Casino, un à Gambetta et Clemenceau

→ ***Cheminements piétons, bandes podotactiles :***

- Ils sont complets sur 9 parkings sur 10 DSP à Toulon dans le cadre des travaux concessifs
- Ils sont existants sur les parkings en DSP à Hyères
- Ils sont à améliorer sur les parkings en régie

D. NOMBRE DE PLACES DE STATIONNEMENT AMÉNAGÉES PMR

→ ***Parkings en DSP :***

- Toulon : 116 places sont aménagées PMR sur 9 parkings
  Le parking Delaune n'est pas PMR par dérogation
- Hyères centre-ville : 27 places sont aménagées PMR sur les 3 parkings
- Hyères Tour Fondue : 4 places sont aménagées PMR sur les 3 parkings

→ ***Parkings en régie :***

- La Seyne-sur-Mer : 10 places / Martini
- Six-Fours-les-Plages : 2 places Tassigny, 3 places Hôtel de ville, 2 places Frégate, 1 place Rayon de Soleil, 2 places Citadelle.

→ ***Les espaces d'attente sécurisés sont réalisés dans l'ensemble des parkings en DSP de Toulon équipés d'un ou plusieurs ascenseurs en ayant le besoin (par niveau).***

E. BILAN 2020 DES TRAVAUX RÉALISÉS

Les travaux concessifs (Toulon et Hyères) sont déjà réalisés.

VI. MISE EN ACCESSIBILITÉ DES PLAGES CONCÉDÉES

- En 2020, la Métropole TPM comptait 15 plages concédées équipées pour le cheminement des PMR sur les 19 au total sous sa gestion.
- Les 4 concessions de plage manquantes font l'objet de dérogations d'accessibilité.
- Les concessions de plages sont réparties sur 7 communes littorales : Six-Fours-les-Plages, La Seyne-sur-Mer, Saint-Mandrier-sur-Mer, Toulon, Le Pradet, Carqueiranne et Hyères.

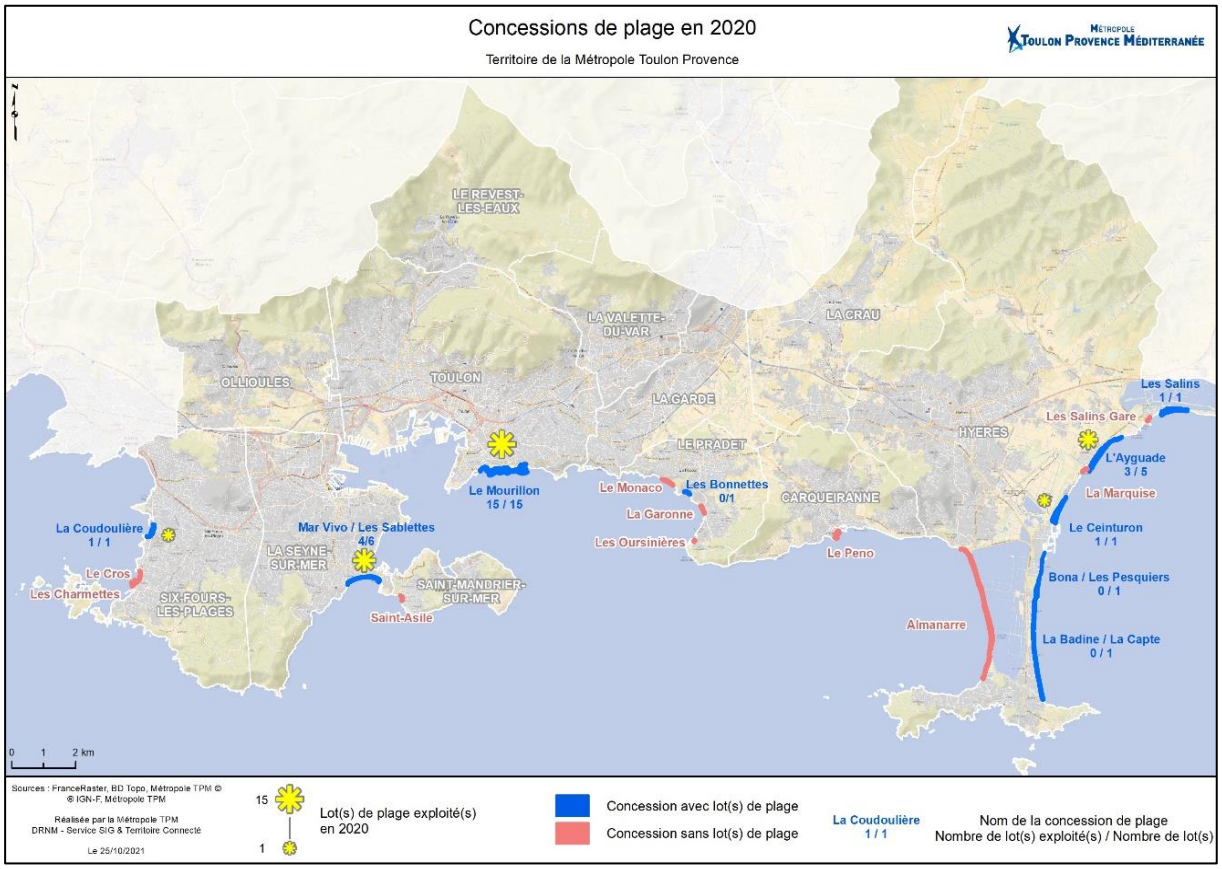

A. TYPOLOGIE D'AMÉNAGEMENTS ET ÉQUIPEMENTS PAR PLAGE CONCEDEE AMENAGÉE PMR

1. Six-Fours-les-Plages

→ *La Coudoulière :*

- Un tapis pour l'accès à la mer sous la gestion de la Métropole et un tapis pour l'accès au lot de plage sous la gestion du délégataire.

Tapis PMR d'accès à la mer - 2020 / ©TPM

- Des places de parking sont disponibles à proximité de la plage mais le cheminement PMR n'est pas matérialisé et doit être amélioré.
- Un WC et une douche gérés par le délégataire de la commune en charge du restaurant de plage.

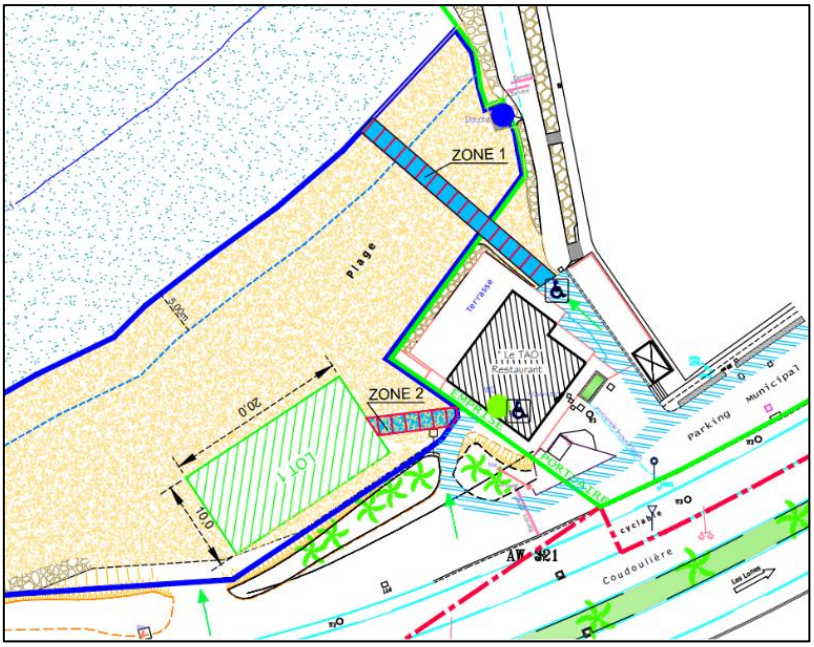

Extrait du plan de la concession de la Coudoulière - 2020 / © Cabinet Arragon

→ *Les Charmettes :*

- Trois tapis d'accès la mer gérés par la Métropole.
- Deux cheminements dédiés depuis les places réservées au public en situation de handicap sur le parking situé en amont de la plage.
- Un WC et une douche accessibles PMR gérés par la commune au niveau du poste de secours.

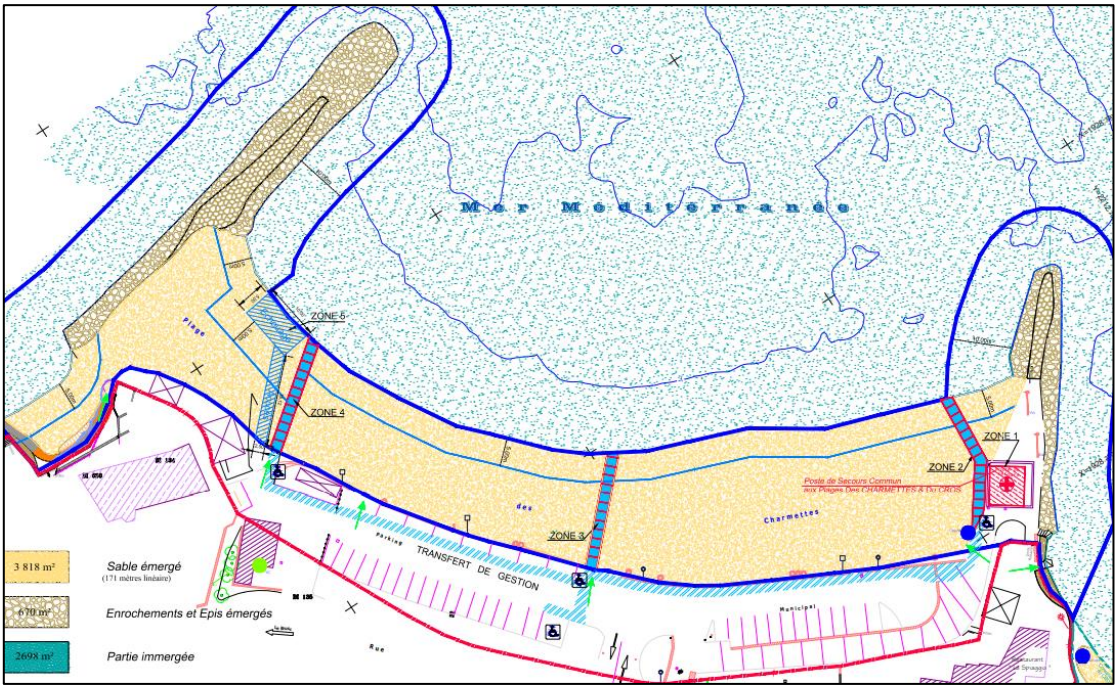

© Cabinet Arragon

2. La Seyne-sur-Mer

→ *Mar Vivo/Les Sablettes :*

- Deux tapis d'accès à la mer sont prévus dans le cahier des charges de la concession et doivent être mis en place par l'antenne Métropolitaine. Toutefois, en 2020, le tapis situé au niveau de l'entrée principale n'a pas été déployé car il se trouve sur le trajet des engins d'entretien de la plage et il aurait été détruit par leur passage.
- En concertation avec la commune, seul le tapis du côté Est a été maintenu, celui-ci est plus adapté car situé à proximité du poste de secours et des services proposés par la commune pour accompagner les PMR (service de Tiralo et présence d'une association avec des accompagnants).
- Sur le secteur des Sablettes, il y a également trois lots de plage et les délégataires de chacun de ces lots doivent déployer un tapis PMR permettant l'accès depuis leur établissement en arrière plage au lot de plage et à la mer ce qui permet de disposer d'une offre conséquente en matière d'accès PMR.
- Un cheminement depuis les places de parking réservé aux personnes en situation de handicap.
- 4 WC et douches adaptés situés en arrière plage.

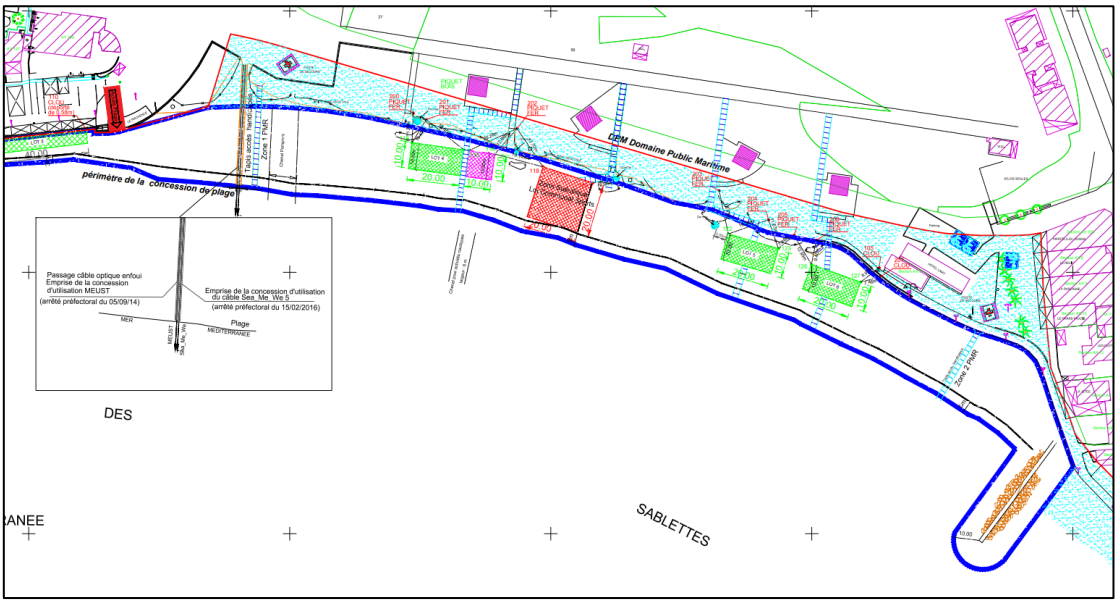

© OPSIA

3. Saint-Mandrier-sur-Mer

→ *Saint-Asile :*

- Un tapis d'accès à la mer géré par la Métropole.
- Un cheminement depuis les places de parking réservé aux personnes en situation de handicap.
- Une douche desservie par le tapis PMR.
- Présence d'un équipement « Tiralo » mis à disposition par la commune au niveau du poste de secours.

Exemple de « TIRALO » / ©TPM

4. Toulon

→ *Le Mourillon :*

- Un tapis d'accès à la mer au niveau de l'anse de la source mis en place par la Métropole.
- Les plages du Mourillon sont bordées de deux grands parkings et 9 accès adaptés aux PMR permettent l'entrée dans le parc et ensuite aux plages.
- Une douche dédiée et 4 WC accessibles.
- Présence d'un équipement « Tiralo » au niveau d'un des postes de secours gérés par la commune.
- Présence également d'une rampe d'accès vers un « bassin » dédié aux personnes à mobilité réduite (hors fauteuil roulant).

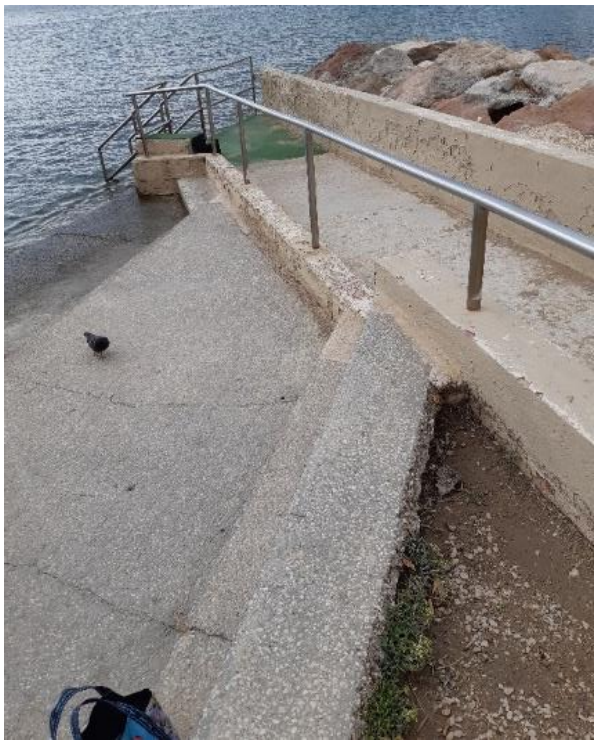
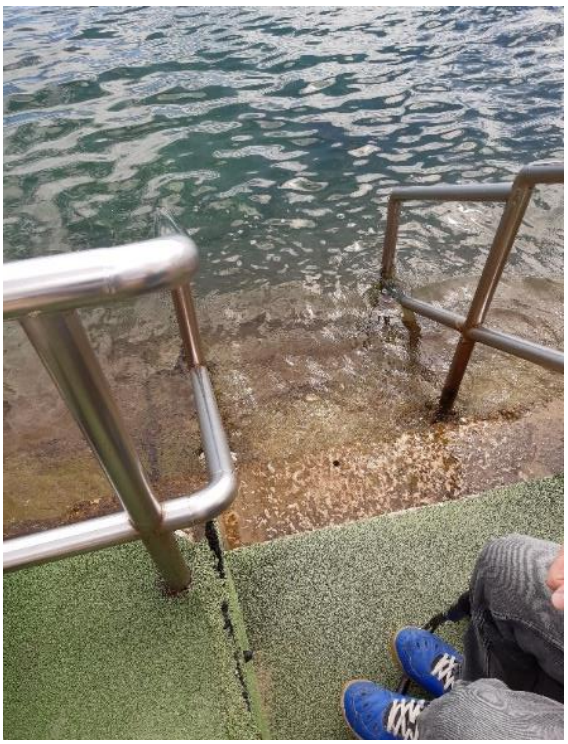

©TPM

5. Le Pradet

→ *Les Oursinières :*

- Un tapis d'accès à la mer mis en place par la Métropole.
- Un cheminement depuis les places de parking réservé aux personnes en situation de handicap.
- Deux WC accessibles PMR.
- Présence d'un équipement « Tiralo » géré par la commune.

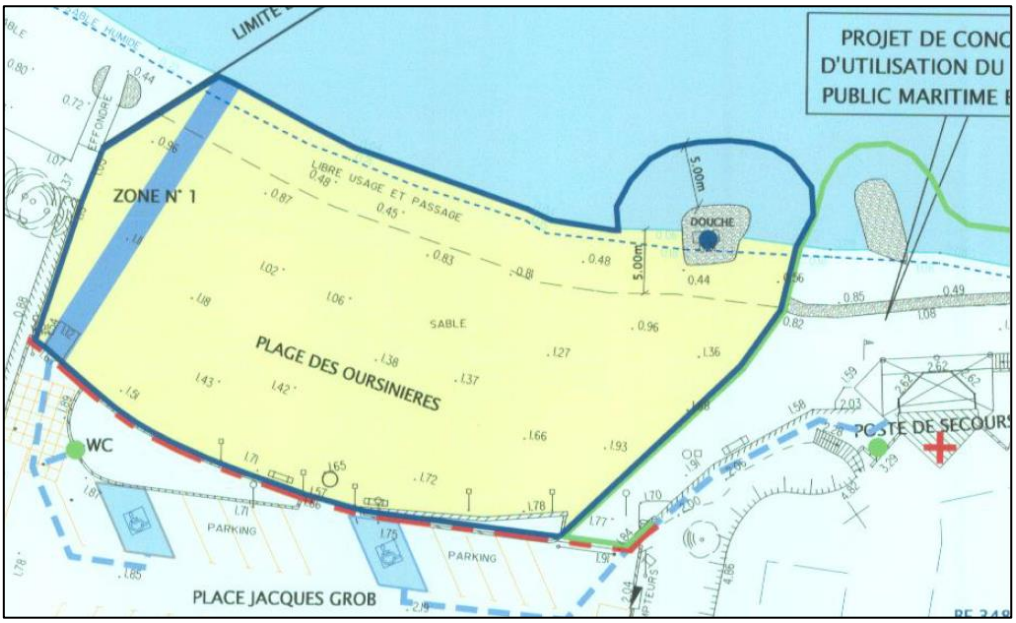

© OPSIA

6. Carqueiranne

→ ***Peno :***

- Un tapis d'accès à la mer géré par la Métropole.
- Un cheminement depuis les places de parking réservé aux personnes en situation de handicap.
- Un WC accessible PMR

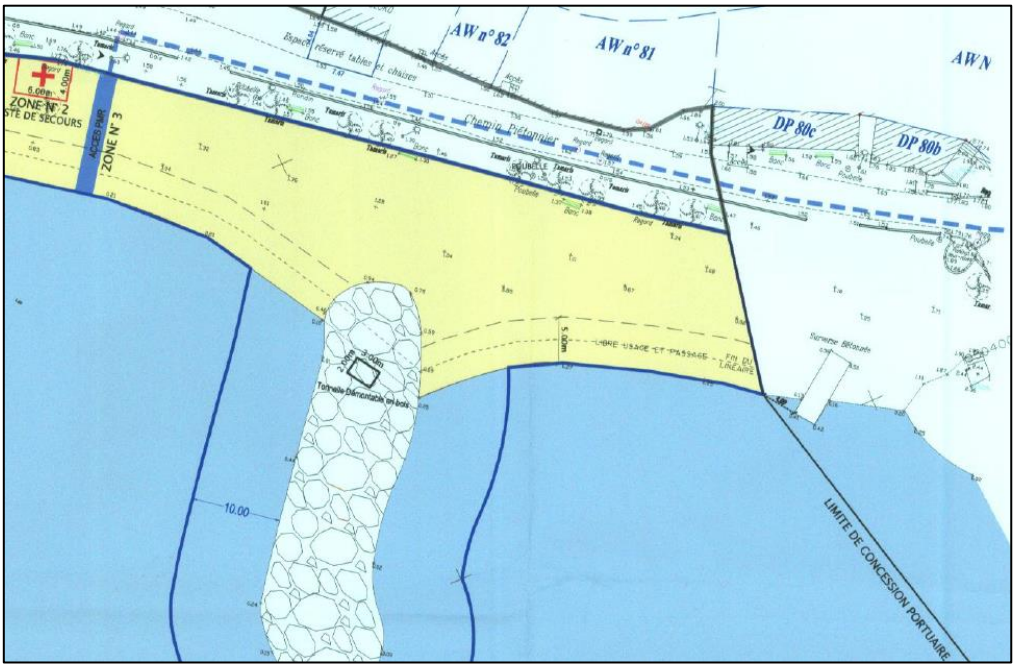

© GEXXIA et commune de Carqueiranne

7. Hyères

→ *L'Almanarre :*

- Deux tapis d'accès à la mer mis en place par la Métropole.
- Cheminements piétons : une place de parking réservée coté accès Nord et une côté Sud.

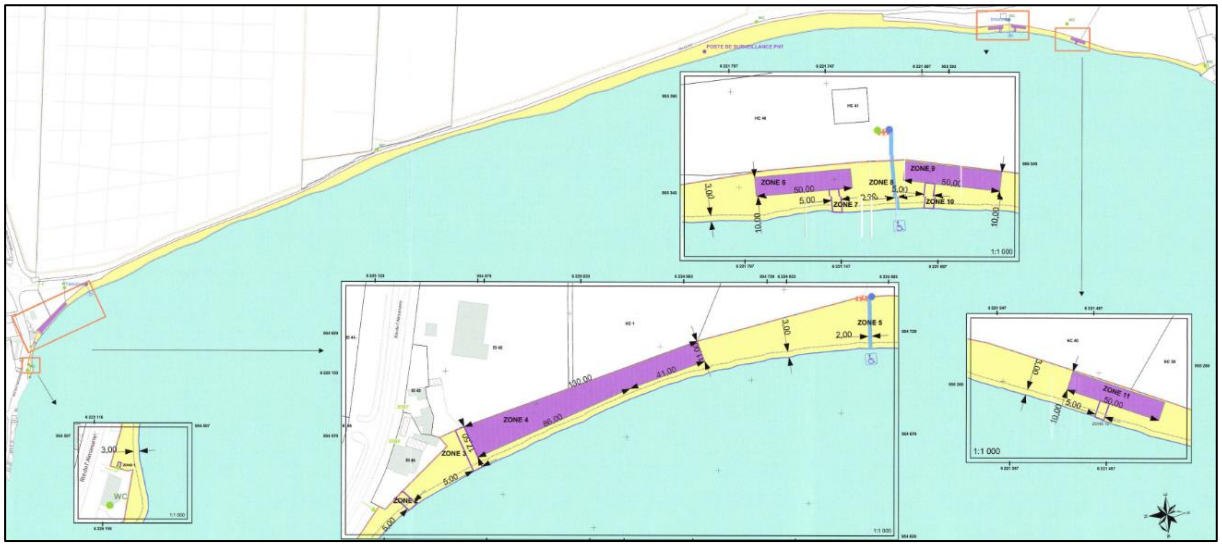

© Commune de Hyères - Service littoral et géomatique et territoire

→ *La Badine/La Capte :*

- Un tapis d'accès à la mer mis en place par la Métropole.
- Un cheminement piéton depuis les places de parking réservé aux personnes en situation de handicap.

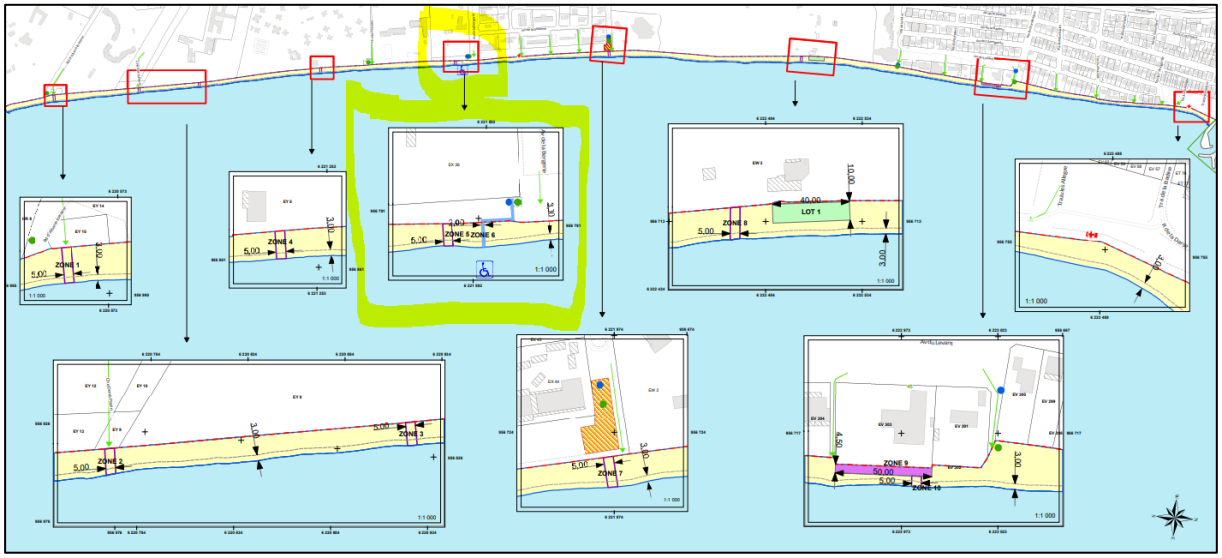

© Commune de Hyères - Service littoral et géomatique et territoire

→ *Bona/Pesquiers :*

- Deux tapis PMR mis en place par la Métropole.
- Deux cheminements piétons depuis les places de parking réservées aux personnes en situation de handicap.

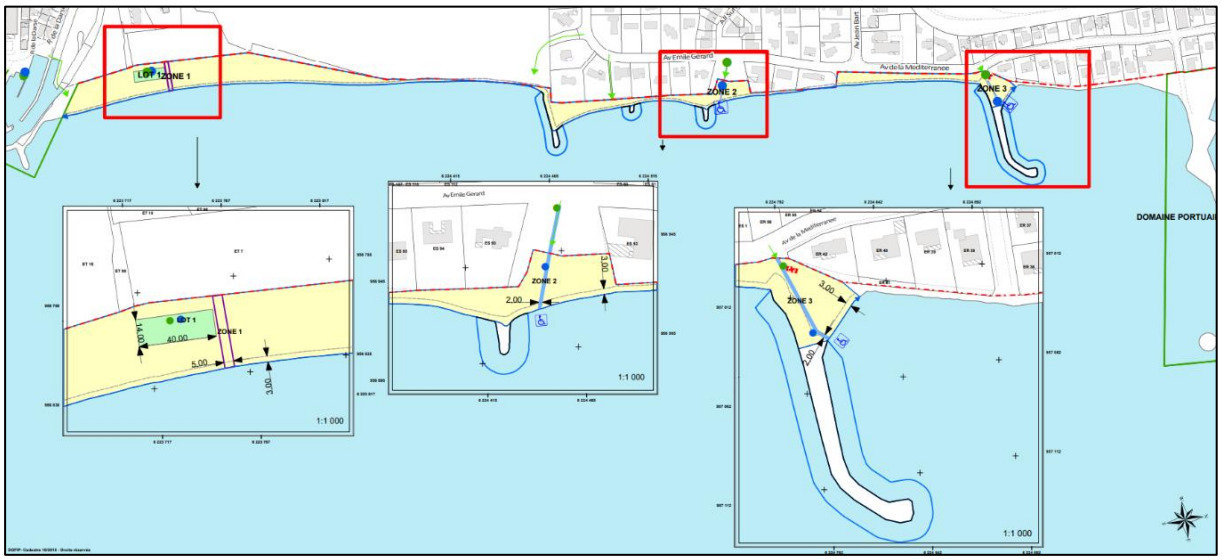

© Commune de Hyères - Service littoral et géomatique et territoire

→ *Le Ceinturon :*

- Un tapis PMR d'accès à la mer mis en place par la Métropole.
- Un cheminement piéton depuis les places de parking réservées aux personnes en situation de handicap, situées au niveau du port.

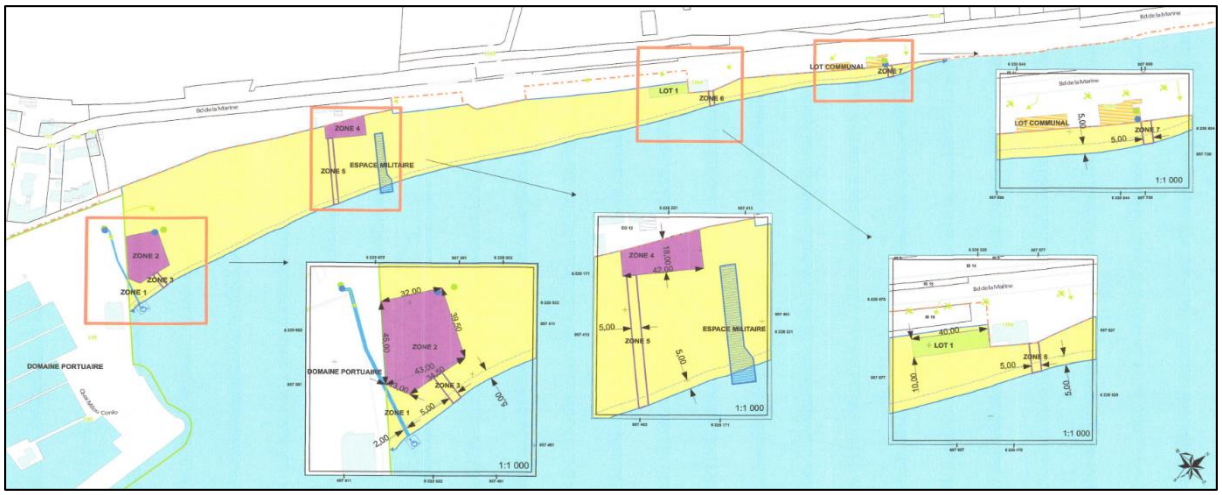

© Commune de Hyères - Service littoral et géomatique et territoire

→ *L'Ayguade :*

- Deux tapis PMR d'accès à la mer mis en place par la Métropole dont un équipé de deux branches d'accès au lot de plage ; le lot 2 n'étant pas attribué, le tapis PMR n'est pas déployé.
- Deux cheminements piéton par la promenade le long de la plage.

© Commune de Hyères - Service littoral et géomatique et territoire

→ *Plage de la gare des Salins :*

- Un tapis d'accès à la mer mis en place par la Métropole.
- Un cheminement piéton depuis le parking en amont de la plage, néanmoins le parking est en terre et non nivelé et il y a une route à traverser.

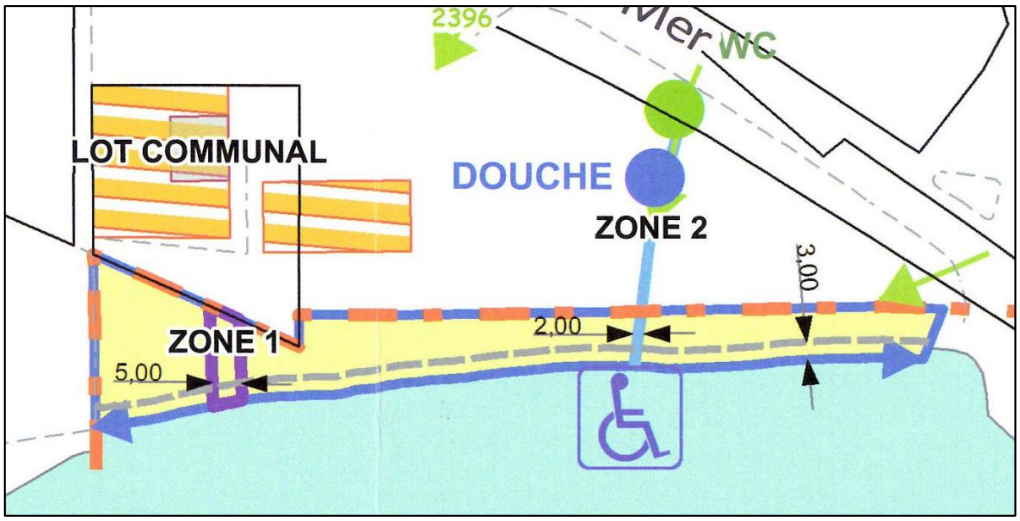

© Commune de Hyères - Service littoral et géomatique et territoire

→ *Les Salins :*

- Un tapis PMR d'accès à la mer mis en place par la Métropole et un tapis d'accès au lot de plage mis en place par le délégataire.
- Un cheminement depuis les places de parking réservées handicapés.
- Il est à noter 5 WC adaptés PMR répartis sur les plages concédées du secteur de Hyères pendant la saison estivale.

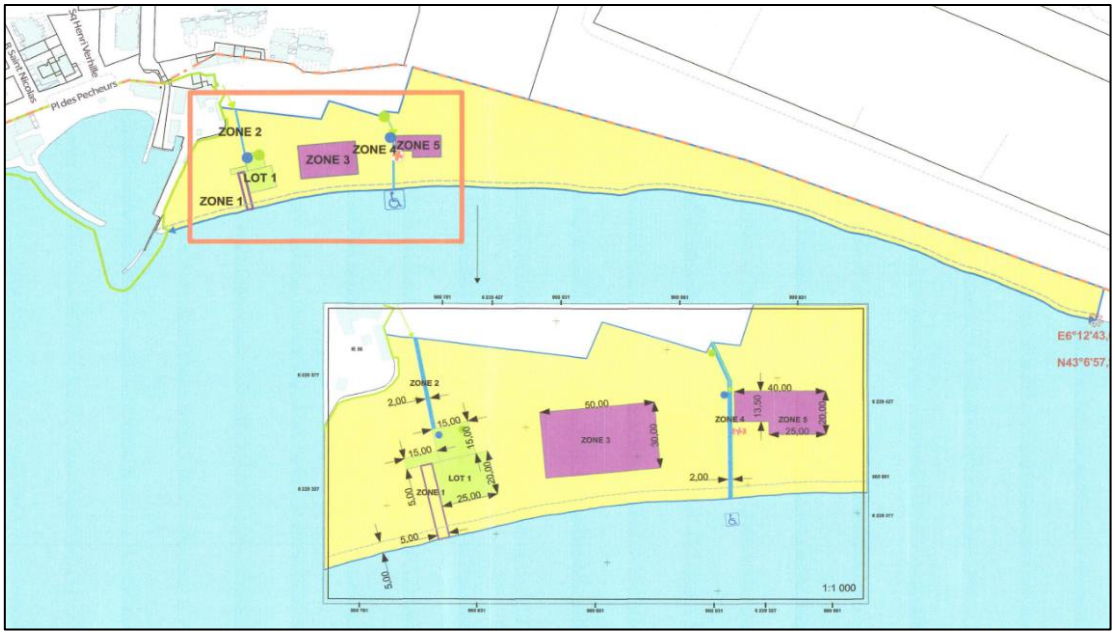

© Commune de Hyères - Service littoral et géomatique et territoire

→ *Labels :*

En 2020, il n'y a pas de plages concédées sur le périmètre de la Métropole présentant un label handicap.

B. BILAN 2020 DES TRAVAUX RÉALISÉS

1. *Six-Fours-les-Plages*

→ *La Coudoulière :*

- Le délégataire a mis en place le tapis d'accès à la mer et non le tapis d'accès à son lot de plage. Des modifications ont semblé nécessaires pour améliorer le dispositif.
- Par ailleurs, le lot de plage devait être rendu accessible sans passer par le restaurant communal qui peut être exploité par un autre délégataire que le délégataire du lot de plage.
- Ainsi une réflexion a été menée afin de modifier certains tracés des tapis PMR pour optimiser l'accès aux différents équipements de plage tout en facilitant la gestion par le délégataire et par la Métropole.
- Cette étude s'est opérée conjointement avec les services de l'antenne, de la commune, un référent accessibilité local et avec l'accord de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM). Un avenant au cahier des charges de la concession et au sous-traité du lot de plage ont été demandés à l'État en 2020.

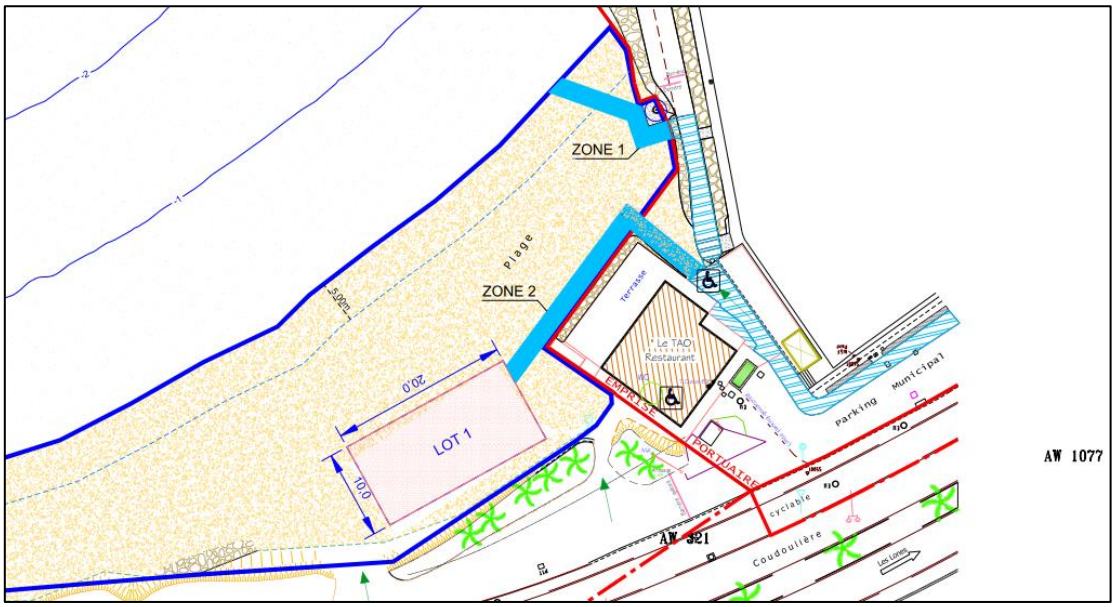

Plan de la concession modifié par avenant / © OPSIA

→ *Les Charmettes :*

- Suite au renouvellement de la concession de plage, les services de l'antenne métropolitaine de Six-Fours-les-Plages ont fait connaitre des difficultés d'entretien de la plage liées au déploiement de 3 tapis sur une plage d'une si petite taille.
- Des réflexions ont été engagées pour rationnaliser ces accès et seront prises en compte dans un futur avenant au cahier des charges de la concession.

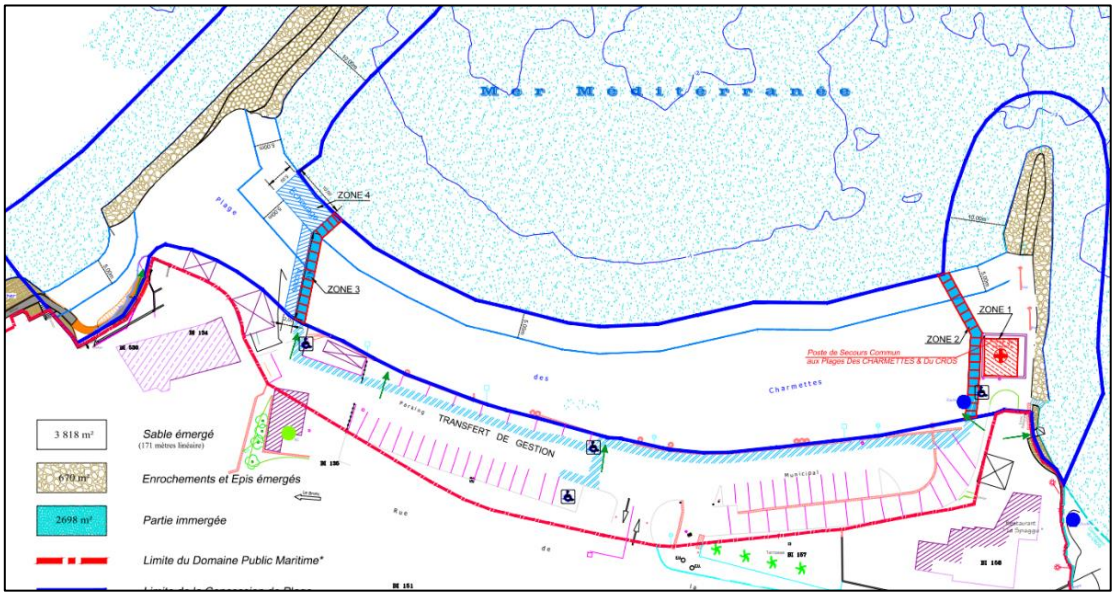

Projet d'avenant en cours de réflexion / © Cabinet Arragon et SIG Métropole TPM

→ *Bonnegrâce :*

- Dans le cadre de l'enquête publique réalisée en 2020 pour le renouvellement de la concession de plage de Bonnegrâce et au regard des modifications du positionnement des tapis PMR pour les concessions des Charmettes et de la Coudoulière, une même démarche a été engagée sur cette autre plage pour améliorer également le positionnement des tapis PMR.
- Ce travail a une nouvelle fois été fait en concertation avec la commune, l'antenne de métropolitaine de Six-Fours-les-Plages, un référent accessibilité et la DDTM.

2. La Seyne-sur-Mer

- En 2020, tous les accès aux plages des Sablettes et Mar-Vivo (Charcot, Hermitte, et Mar-vivo) ont été équipés de :
  - Mains courantes.
  - Bandes podotactiles (notamment sur les marches permettant l'accès aux plages).
- Il y a également des panneaux d'information à destination des personnes handicapées (tout handicap) et des barres de redressement ont été soit posées soit remplacées dans les 2 sanitaires du parc Braudel situé en amont direct des plages.

C. PERSPECTIVES 2021

1. Hyères

→ ***Les Salins :*** des ajustements du positionnement du tapis sont prévus en 2021 pour éviter que le tapis ne soit endommagé par le passage des engins d'entretien de la plage.

2. Six-Fours-les-Plages

→ ***Bonnegrâce*** *:* suite au renouvellement de la concession de plage de Bonnegrâce, 3 nouveaux tapis PMR d'accès à la mer vont être déployés.

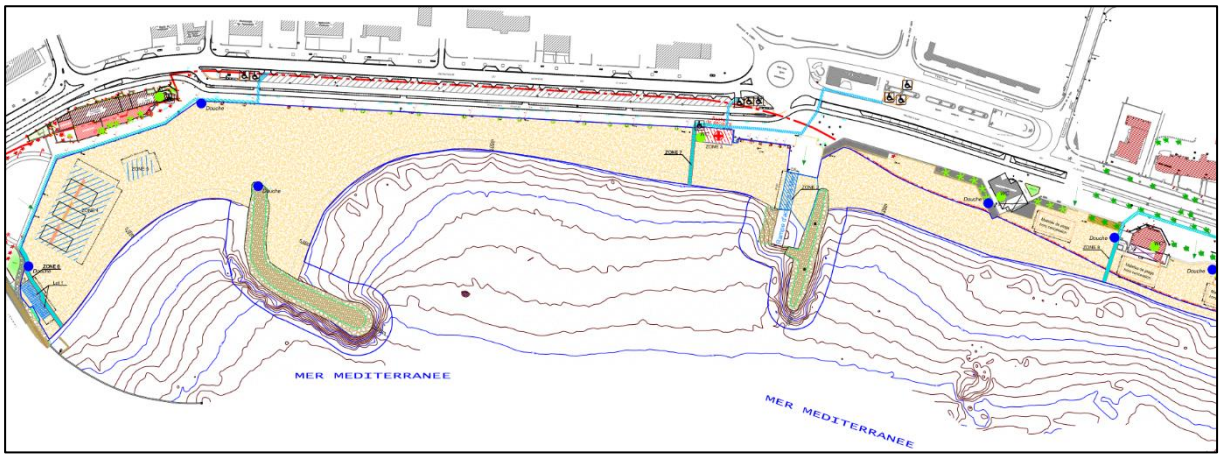

© OPSIA

3. Toulon

→ ***Le Mourillon*** *:* la commune de Toulon a prévu la mise en place de « stop-roue » à partir de 2021 afin de prévenir tout risque de chute sur la section de promenade en bord de plage qui ne font pas l'objet de barriérage.

4. La Seyne-sur-Mer

→ ***Mar-Vivo/Les Sablettes :***

Dans le cadre de la réfection totale du sanitaire Est du parc Braudel, une mise aux normes PMR sera effectuée et comprendra :

- Barre d'appui coudée au mur, barre de tirage
- Pictogramme sanitaire adapté
- Poignée à bec de canne
- Hauteur sanitaire, dévidoir accessible, lave mains intérieur accessible
- Largeur des portes adaptées

→ ***Aménagement d'un cheminement pour malvoyants du parking Est de St-Elme jusqu'à la plage au niveau du poste de secours.***

→ ***Modification des panneaux de signalétique :*** insertion du pictogramme chien d'assistance autorisé sur la plage.

VII. LE SENTIER DU LITTORAL

La configuration du sentier du littoral, surtout en espace naturel, n'est pas propice à l'accueil des PMR. Les travaux auront vocation à améliorer le cheminement d'une manière globale mais ne seront pas axés sur une possible accessibilité pour/par tous.
D'un point de vue réglementaire, le sentier du littoral échappe à l'obligation d'accessibilité par et pour tous. Néanmoins l'amélioration perpétuelle de la qualité du cheminement et du confort de tous les usagers reste la priorité de la Métropole.

A. BILAN 2020 DES TRAVAUX RÉALISÉS

Des travaux de réhabilitation au sens large ont été réalisés entraînant une amélioration de l'accessibilité :

→ ***Six-Fours-les-Plages :***

- Pointe du Rayolet et Pointe du Cros : pavage en pierre/ création ou reprise d'escalier/ création de passerelle.

→ ***La Seyne-sur-Mer :***

- Réhabilitation entre la Verne et Fabrégas : élargissement du cheminement/ pose de garde-corps/ création et reprise de marche.
- Requalification des belvédères du PPE (poste photo électrique) Fabrégas et de leurs accès.
- Réhabilitation de l'escalier d'accès à la plage de la Batterie des Revenants.

→ ***Saint-Mandrier-sur-Mer :***

- Amélioration du cheminement (arrivée en centre-ville).

→ ***Toulon :***

- Pipady - La Mitre : reprise et amélioration du cheminement/ création de passerelle/ création ou reprise d'escalier/ reprise des mains courantes et garde-corps.
- Anse Méjean : amélioration des escaliers d'accès côté Est.

→ ***Hyères :***

- Pointe des Chevaliers : pose de poutre en bois pour l'amélioration et l'élargissement du cheminement.
- Pic du Niel : reprise de l'escalier / réhabilitation de la rampe d'accès / pose d'une main courante centrale.

B. PERSPECTIVES 2021

→ ***Six-Fours-les-Plages :***

- Reprise de passerelle

→ ***La Seyne-sur-Mer :***

- La Verne - Vernette : déroctage et pavage du cheminement/ pose d'un banc.
- Plage de la Verne : démolition d'un ouvrage maçonné illégal et dangereux / confortement et matérialisation du cheminement par pose de poutres verticales en bois naturel/ liaison avec la plage par talutage du terrain naturel pour une meilleure accessibilité.

→ ***Saint-Mandrier-sur-Mer :***

- La Coudoulière : reprise et ragréage du cheminement.

→ ***Toulon :***

- Batterie Basse - Cap Brun : création d'escalier/ reprise pavage en pierre/pose de garde-corps.

→ ***Le Pradet :***

- Plage de Monaco - Plage des Bonnettes : reprise garde-corps / reprise marche en pierre.

→ ***Carqueiranne :***

- Plage du Pradon : déroctage pour création d'un escalier naturel.

→ ***Hyères :***

- Pointe de l'Estérel - Polynésie : reprise et création d'escaliers/ création de passerelle/ pose de mains courantes/ pose de paliers de poutre en bois.
- La Madrague : réhabilitation de l'assiette de cheminement (revêtement bétonné balayé uniforme).

VIII. LE LOGEMENT

Au 1er janvier 2020, on compte 33 601 logements publics et 224 290 logements privés à l'échelle du territoire métropolitain.

A. PARC SOCIAL, LABEL LOGEMENT SERVICE PLUS TPM

Définitions :

- **Les logements accessibles aux PMR :** est considéré comme accessible aux personnes handicapées tout bâtiment d'habitation collectif ou tout aménagement lié à un bâtiment permettant à un habitant ou à un visiteur handicapé, avec la plus grande autonomie possible, de circuler, d'accéder aux locaux et équipements, d'utiliser les équipements, de se repérer et de communiquer (Art R 111-18-1 du CCH).

  Ils représentent 11,3% du parc de logements locatifs sociaux de TPM soit 3125 logements.
- **Le logement adapté :** est considéré comme adapté, un logement qui répondra aux capacités et aux besoins individuels de son occupant. Ces adaptations vont plus loin que la loi. Le logement adapté représente 1% du parc de logements locatifs sociaux de TPM soit 313 logements.

Près de la moitié sont localisés à Toulon (46% soit 145 logements accessibles et adaptés aux PMR), puis La Seyne-sur-Mer (17% soit 52 logements) et Six-Fours-les-Plages (15% soit 46 logements).
La Métropole s'est positionnée comme chef de file pour la prise en compte du vieillissement et du handicap et dans ce cadre elle soutient financièrement les bailleurs sociaux dans la création de logements adaptés.
En répondant aux critères fondamentaux d'accessibilité et au cahier des charges de la Métropole, ces logements sont labellisés comme **« Logement Service Plus »** (PMR/UFR). À ce jour, plus de 200 logements adaptés ont pu être labellisés.
Ce label a été construit dans le cadre d'une meilleure prise en compte des problématiques de vieillissement et de handicap au sein de la politique d'habitat de la Métropole Toulon Provence Méditerranée.

Développé avec le soutien technique de l'association Handitoit Provence, il permet d'identifier deux types de logements en fonction du niveau d'adaptation atteint :

- **Label Service Plus TPM PMR :** des logements à destination de personnes souffrants de maladies affectant la mobilité et les personnes vieillissantes. Ces logements relèveront donc des typologies T1 bis, T2 et T3 maximum et devront bénéficier d'un ensoleillement minimum et d'une vue.
- **Label Service Plus TPM UFR (Utilisateur de Fauteuil Roulant) :** des logements à destination de personnes en fauteuil roulant. Le label sera développé sur toutes les typologies, à compter du T2. Ils devront bénéficier d'un ensoleillement minimum et d'une vue.
- Ce label ouvre droit à un accompagnement financier spécifique de la Métropole dans le cadre du développement de l'offre de logement social en production neuve, en réhabilitation et en demande ponctuelle.
- Mis en place en 2012, il a fait l'objet d'ajustements techniques suggérés par les bailleurs partenaires de la démarche afin de prendre en considération les différentes contraintes liées à son application.
- Les échanges entre bailleurs/service habitat/Association Handitoit visant à identifier les opérations les plus pertinentes pour porter ce type de logement sont importants pour accompagner le développement de cette offre de logements.

B. LE PARC PRIVÉ : ACCOMPAGNEMENT AU MAINTIEN À DOMICILE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « BIEN CHEZ SOI »

Dans le cadre de l'animation de ses politiques publiques en matière d'habitat et d'environnement, la Métropole déploie depuis 2017 une nouvelle stratégie d'intervention visant à améliorer le confort des occupants.
L'un des objectifs poursuivis par ce dispositif consiste en la réalisation de travaux dans le but de rendre le logement plus fonctionnel et plus adapté à la perte d'autonomie en vue du maintien à domicile (installation de sanitaires adaptés, monte-escalier…).

C. BILAN 2020

- Plus de 250 logements qualifiés « Logement Service Plus » qui relèvent du quota réservataire de TPM soit une mobilisation financière à hauteur de 375 000 euros
- Concernant le dispositif « Bien chez soi », 175 accompagnements ont été réalisés soit une mobilisation financière à hauteur de 70 000 euros.

D. PERSPECTIVES 2021/2022

→ ***Dans le parc privé***

- Poursuite de l'accompagnement des propriétaires avec « Bien chez soi ».

→ ***Dans le parc public***

- Animation de groupes de travail dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention Intercommunale du Logement dont le public vieillissant et handicapés est un public considéré comme prioritaire.
- Recenser les logements adaptés à l'échelle de l'ensemble du parc et des réservataires (participer avec les bailleurs à la mise en place de la gestion en flux).

IX. LA COLLECTE DES DÉCHETS

A. TRAVAUX RÉALISÉS

1. Déchets

- Réfection totale du pôle de valorisation de La Valette-du-Var
- Mise aux normes techniques, environnementales et de sécurité
- Création spécifique d'un chemin piétonnier sécurisé
- Création de locaux accessibles aux PMR

2. Réfection totale du pôle de valorisation de Carqueiranne

- Mise aux normes techniques, environnementales et de sécurité
- Création spécifique d'un chemin piétonnier sécurisé

3. Salins d'Hyères

- Mise aux normes pour l'accueil PMR de l'espace nature et de la levée St-Nicolas sur le site des vieux Salins.
- Diagnostic sécurité relatif à l'accueil du public (ERP-PN) réalisé en 2020 par le bureau d'étude Salamandre.

B. PERSPECTIVES 2021

1. Réfection totale du pôle de valorisation de Toulon

- Mise aux normes techniques, environnementales et de sécurité.
- Création spécifique d'un chemin piétonnier sécurisé
- Création de locaux accessibles aux PMR
- Création de bennes accessibles à tous publics

2. Mise aux normes du Pôle de valorisation de La Crau

- Mise aux normes techniques, environnementales et de sécurité
- Création de locaux accessibles aux PMR

C. ÉLÉMENTS D'INFORMATION COMPLÉMENTAIRES : PROJETS 2022-23-24

1. *Réfection totale du pôle de valorisation de Hyères 2022*

- Mise aux normes techniques, environnementales et de sécurité.
- Création spécifique d'un chemin piétonnier sécurisé
- Création de locaux accessibles aux PMR

2. *Création d'un pôle de valorisation à La Seyne-sur-Mer 2022-2023*

- Création spécifique d'un chemin piétonnier sécurisé
- Création de locaux accessibles aux PMR
- Création de bennes accessibles à tous publics

3. *Création d'un pôle de valorisation au Pradet 2023-2024*

- Création spécifique d'un chemin piétonnier sécurisé
- Création de locaux accessibles aux PMR
- Création de bennes accessibles à tous publics

X. MISE EN ACCESSIBILITÉ DES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP)

L'ordonnance N°201461090 du 26 septembre 2014 a créé les Agendas D'Accessibilité Programmés réalisés par les exploitants ou propriétaires d'un IOP (installation ouverte au public) qui ne répond pas aux exigences d'accessibilité au 31.12.2014.
Ces agendas dont la durée varie en fonction de l'ampleur des travaux à effectuer comportent une analyse des actions nécessaires pour la mise en accessibilité, le calendrier et le financement des travaux correspondants. L'ordonnance prévoit également des modalités de suivi de l'exécution des agendas d'accessibilité programmés et des sanctions en cas de non- respect (décret du 11 mai 2016).
L'AD'AP de la Métropole TPM a été approuvé par le préfet le 30 décembre 2015.

A. BILAN 2020

1. *Théâtre Liberté*

Objet des travaux : mise aux normes d'accessibilité aux personnes handicapées du site

- Adaptation de la banque d'accueil
- Mise en place d'adhésifs sur les parois vitrées
- Adaptation de l'éclairage dans la salle Toscan du plantier
- Mise en place de bandes d'éveil devant la première marche, remplacement des nez de marches et contraste de la première et dernière marche de l'escalier principal
- Mise en conformité de l'ascenseur
- Identification des emplacements PMR dans la salle Toscan du plantier
- Modification des accessoires dans les sanitaires PMR

Planning des travaux : travaux réalisés en 2019 et 2020, réceptionnés le 14/01/2021
Montant des travaux : **9790 € HT**

2. Conservatoire TPM, site d'Ollioules

Objet des travaux : mise aux normes d'accessibilité aux personnes handicapées du site

- Mise en conformité de la porte d'entrée, suppression d'un ressaut
- Mise en conformité de la banque d'accueil
- Mise en conformité de l'escalier principal
- Mise en conformité des sanitaires

Planning des travaux : travaux réalisés en 2019 et 2020, réceptionnés le 14/01/2020
Montant des travaux : **2500 € HT**

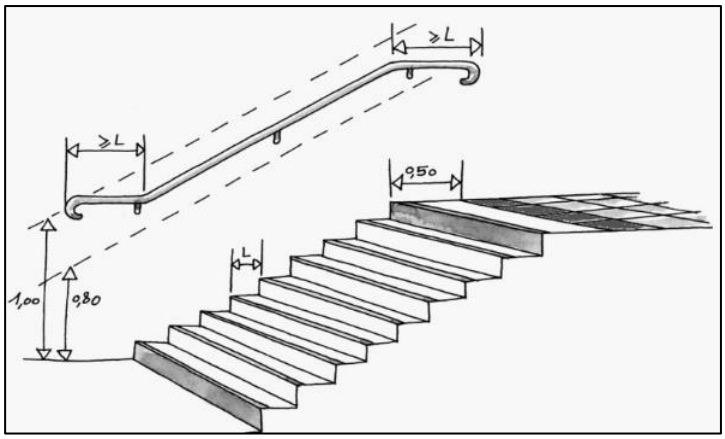

3. Conservatoire TPM, site de Carqueiranne

Objet des travaux : mise aux normes d'accessibilité aux personnes handicapées du site

- Mise en conformité des cheminements extérieurs
- Mise en conformité de l'accueil
- Mise en conformité de l'éclairage des circulations intérieures
- Mise en conformité de l'ascenseur
- Mise en conformité de la signalétique

Planning des travaux : travaux réalisés en 2019 et réceptionnés en 2020
Montant des travaux : **15 600 € HT**

4. Villa Noailles

Objet des travaux : mise aux normes d'accessibilité aux personnes handicapées du site

- Mise en place d'un cheminement des places PMR à l'ascenseur
- Mise en place de mains courantes pour accéder à l'entrée principale
- Mise en place d'un interphone à l'entrée de la villa afin de réceptionner les PMR depuis les places de stationnement PMR
- Remplacement de l'ascenseur
- Mise en place d'une signalétique adaptée
- Mise en place d'un dispositif amovible pour accéder au salon rose, au jardin cubique
- Adaptation des escaliers menant au R+1
- Mise en conformité du sanitaire PMR
- Continuité du cheminement qui mène au jardin avec une zone de retournement

Dérogations :

- 7 dérogations pour les cheminements extérieurs
- 6 dérogations pour les cheminements extérieurs escaliers
- 3 dérogations pour les circulations
- 14 dérogations pour les escaliers
- 1 dérogation pour l'ascenseur
- 1 dérogation pour l'accès depuis les places PMR aux salles voutées
- 5 dérogations pour certains locaux

Planning des travaux : travaux réalisés en 2020, réceptionnés le 14/01/2021

Montant des travaux : **295 143 €**

5. Villa Tamaris

Objet des travaux : mise aux normes d'accessibilité aux personnes handicapées du site

- Mise en place d'un élévateur pour accéder aux salles du rez-de-jardin
- Mise en conformité de l'escalier principal extérieur et intérieur.
- Requalification du sol de l'ensemble des espaces accueillant du public
- Mise en conformité du stationnement PMR
- Création d'un cheminement de la place PMR à l'entrée
- Mise en place d'un interphone relié à l'accueil
- Agrandissement des salles d'expositions afin d'élargir les passages
- Création d'un sanitaire PMR au rez-de-jardin à proximité de l'atelier des enfants et des salles d'ex position
- Installation d'un nouvel ascenseur
- Création d'un studio et d'une chambre accessible

Dérogation : accès au rez-de-jardin
Planning des travaux : travaux réalisés en 2020, réceptionnés le 14/01/2021
Montant des travaux : **460 800 € HT**

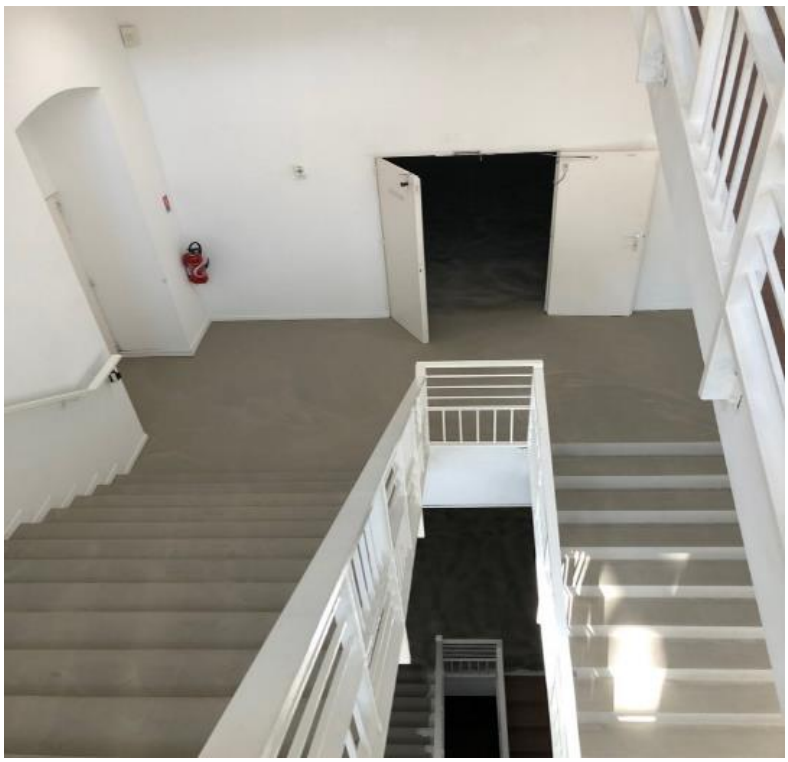

6. Conservatoire TPM, site de Toulon

Objet des travaux : mise aux normes d'accessibilité aux personnes handicapées du site

- Signalétique dans le bâtiment
- Mise en conformité de la banque d'accueil
- Mise en conformité de l'escalier principal
- Remplacement de l'ascenseur
- Matérialisation de places dans l'auditorium et le théâtre Racine pour les PMR
- Mise en conformité des sanitaires et création d'un sanitaire PMR
- Mise en place d'un plexi pour éviter un obstacle aérien à un non voyant

Planning des travaux : travaux réalisés en 2019, réceptionnés en janvier 2020
Montant des travaux : **135 300 € HT**

7. Conservatoire TPM, site de Six-Fours-les-Plages

Objet des travaux : mise aux normes d'accessibilité aux personnes handicapées du site

- Mise en conformité de l'entrée et de l'escalier extérieur
- Mise en conformité de la banque d'accueil
- Mise en conformité de l'escalier intérieur
- Mise en conformité des sanitaires

Planning des travaux : travaux réalisés en 2019, réceptionnés en janvier 2020
Montant des travaux : **21 000 € HT**

8. Conservatoire TPM, site de la Seyne-sur-Mer

Objet des travaux : mise aux normes d'accessibilité aux personnes handicapées du site

- Mise en conformité de l'escalier extérieur et mise en place de mains courantes
- Mise en conformité des escaliers intérieurs
- Mise en conformité de l'escalier bois et prolongement des mains courantes

Montant des travaux : **7800 € HT**

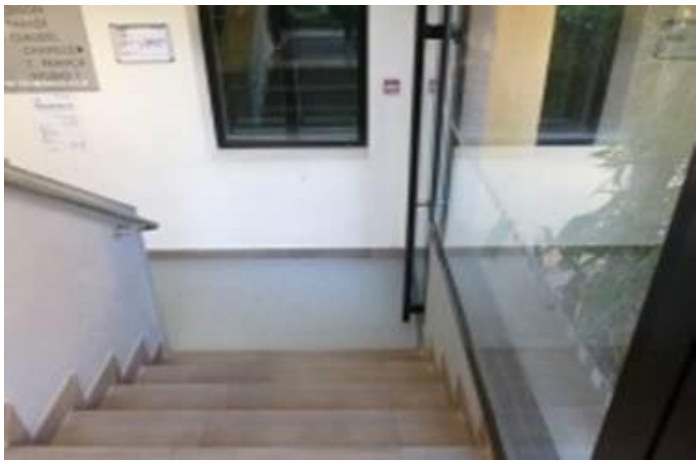

9. Conservatoire TPM, site du Pradet

Objet des travaux : réalisation d'un conservatoire de musique de 618 m² comprenant :

- Une grande salle de répétition
- Une salle de formation musicale
- Une salle de musique assistée par ordinateur
- Deux salles de cours instruments
- Une salle d'éveil artistique

Planning des travaux :
Début des travaux en juillet 2018
Livraison en janvier 2020
Montant des travaux : **1 606 600 € HT**

10. Conservatoire TPM, site d'Hyères

Objet des travaux : mise aux normes d'accessibilité aux personnes handicapées du site

- Mise en conformité de l'accueil
- Mise en place d'un porte tiercé dans la salle de danse

Planning des travaux : travaux réalisés en 2019
Montant des travaux : **4600 € HT**

11. Conservatoire TPM, site de La Garde

Objet des travaux : mise aux normes d'accessibilité aux personnes handicapées du site
Planning des travaux : réhabilitation de l'ensemble du bâtiment par la ville de la Garde

12. Conservatoire TPM, site de La Valette-du-Var

Objet des travaux : mise aux normes d'accessibilité aux personnes handicapées du site

- Mise en place d'une rampe pour mettre en conformité le cheminement extérieur
- Remplacement de la porte existante pour permettre un passage minimum de 90 cm
- Mise en conformité des escaliers extérieurs
- Mise en conformité de la place PMR et création du cheminement de la place à l'entrée
- Mise en conformité du sanitaire PMR

Planning des travaux : travaux réalisés en 2019 et 2020, réceptionnés en novembre 2021
Montant des travaux : **40 000 € HT**

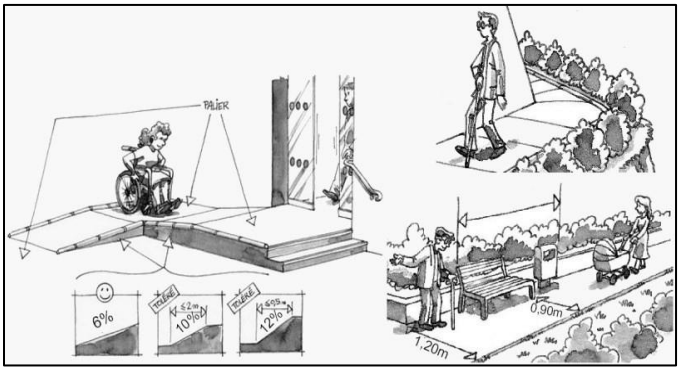

13. Conservatoire TPM, site du Revest-les-Eaux

Objet des travaux : mise aux normes d'accessibilité aux personnes handicapées du site

- Remplacement de la porte principale (remplacer par porte tiercée pour un passage minimum de 90 cm).
- Mise en conformité du sanitaire PMR
- Mise en conformité des escaliers extérieurs et mise en place de mains courantes

Planning des travaux : travaux réalisés en 2019, réceptionnés en Janvier 2020
Montant des travaux : **21 980 € HT**

14. Châteauvallon

Objet des travaux : mise aux normes d'accessibilité aux personnes handicapées du site

- Escaliers extérieurs : mise en place d'une main courante, contraste de la première et dernière marche
- Accès au bâtiment : mise en place d'un contrôle d'accès adapté. Interphone et signalétique
- Modification de la banque d'accueil pour accueillir un PMR
- Escaliers intérieurs : mise en place d'une bande d'éveil, de nez de marches, contraste de la dernière et première marche et prolongation des mains courantes
- Mise en place d'un sanitaire adapté dans la salle du Baou
- Remplacement des élévateurs extérieurs
- Aménagements des places PMR ainsi que l'accès jusqu'aux élévateurs

Dérogation : dérogation obtenue au niveau des nez de marches des escaliers en pierre extérieure
Planning des travaux : travaux réalisés en 2020, réceptionnés en janvier 2021
Montant des travaux : **196 675.21 € HT**

15. Maison des Comonis

Objet des travaux : mise aux normes d'accessibilité aux personnes handicapées du site

- Escalier extérieur cheminement jusqu'à l'entrée principale
- Mise en place de deux places de stationnement pour les PMR (une place à proximité de l'entrée - une placeà proximité de la salle de spectacle)

Dérogation : sans objet
Planning des travaux : travaux réalisés en 2019, réceptionnés en janvier 2021
Montant des travaux : **51 200 € HT**

16. École de danse de La Valette-du-Var

Objet des travaux : mise en accessibilité aux personnes handicapées des vestiaires et des accès aux installations

- Mise en conformité de la banque d'accueil
- Mise en conformité des vestiaires et mise en place d'une signalétique

Montant des travaux : **8500 € HT**

17. École Supérieure d'Art et de Design TPM

Objet des travaux : réalisation de 5000 m^2 pour l'école supérieur d'art et de Design TPM
Planning des travaux : livraison fin décembre 2021
Montant des travaux : **16 400 000 € HT**

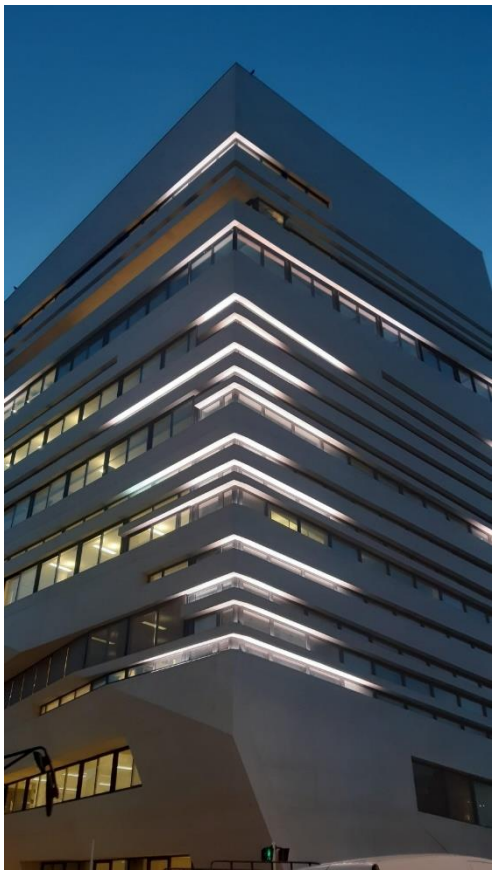

18. Point Info Tourisme

Objet des travaux : mise aux normes d'accessibilité aux personnes handicapées du site

- Mise en place d'une rampe pour assurer le cheminement intérieur
- Mise en place d'une signalétique

Planning des travaux : travaux réalisés en 2019 réceptionnés fin 2020
Montant des travaux : **8000 €HT**

19. Point de vente RMTT de Brunet

Objet des travaux : mise en accessibilité aux personnes handicapées des vestiaires et des accès aux installations

- Mise en conformité de l'accès au bâtiment
- Mise en conformité de la banque d'accueil
- Mise en place d'un sanitaire PMR
- Mise en place d'une signalétique

Planning des travaux : travaux réalisés en 2019, réceptionnés fin 2019
Montant des travaux : **9000 € HT**

20. Vallon du Soleil

Objet des travaux : mise aux normes d'accessibilité aux personnes handicapées des vestiaires et des accès aux installations

- Reprise des vestiaires
- Réalisation de rampes PMR
- Réalisation des places de stationnement PMR
- Reprise de la signalisation

Planning des travaux : début des travaux en février 2019, livraison en mars 2020
Montant des travaux : **442 500 € HT**

21. Vélodrome

Objet des travaux : mise aux normes d'accessibilité aux personnes handicapées du site

- Reprise des vestiaires et des sanitaires (2 vestiaires + 9 sanitaires)
- Réalisation de rampes PMR
- Réalisation des places de stationnement PMR
- Reprise de la signalisation horizontale et verticale
- Mise en œuvre d'un élévateur PMR

Planning des travaux : début des travaux en février 2019, livraison en mars 2020
Montant des travaux : **656 666 € HT**

22. Stade de l'Estagnol

Objet des travaux : mise aux normes d'accessibilité aux personnes handicapées du site

- Mise en conformité du cheminement extérieur
- Contraster l'escalier des tribunes
- Augmentation des places de stationnement PMR
- Mise en place d'un éclairage à l'accueil et mise en conformité des sanitaires et des douches

Planning des travaux : travaux réalisés en 2019, réceptionnés en janvier 2020
Montant des travaux : **10 280 € HT**

23. Gymnase de l'Estagnol

Objet des travaux : mise aux normes d'accessibilité aux personnes handicapées du site

- Mise en place d'une signalétique adaptée
- Signalisation des places PMR dans le parking
- Mise en conformité de l'accueil
- Adaptation de l'éclairage de la circulation
- Adaptation de la signalétique dans le bâtiment
- Mise en conformité de l'escalier principal
- Mise en conformité des vestiaires et des sanitaires

Planning des travaux : travaux réalisés en 2019, réceptionnés en janvier 2020

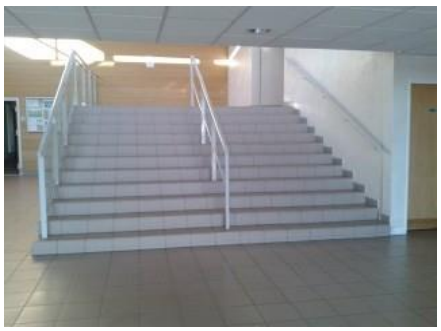

24. Vieux Salins (Espace Nature)

Objet des travaux : mise aux normes d'accessibilité aux personnes handicapées du site

- Reprise des sanitaires
- Reprise du chemin d'accès au bâtiment ainsi que des panneaux d'informations
- Réalisation d'une plate-forme d'observation des oiseaux
- Reprise de la signalisation

Planning des travaux : début des travaux en février 2019, livraison en mars 2020
Montant des travaux : **373 333 € HT**

B. TRAVAUX EN COURS EN 2021/2022

1. *Opéra*

Objet des travaux : mise aux normes d'accessibilité aux personnes handicapées de la partie publique de l'Opéra de Toulon :

- Sanitaires : aménagement de WC et lave-mains conformes avec espaces d'usage et espace de rotation, adaptation des largeurs de portes, ajout d'accessoires accessibles, ajout de dispositif pour refermer la porte derrière soi.
- Escaliers : renforcement de l'éclairage, ajout de bandes d'éveil à la vigilance, de contremarches contrastées,de nez de marches contrastés et antidérapants, prolongation des mains courantes.
- Ascenseurs : ajout de signal sonore et vocal pour indiquer l'ouverture des portes et la position de la cabine.
- Circulations : remplacement des revêtements de sol meubles, signalisation des obstacles et éléments en saillie, mise en conformité de l'effort d'ouverture des portes.
- Accueil : banque d'accueil adaptée, renforcement de l'éclairage, ajout de boucles à induction magnétique auditives, amélioration de la signalétique et de la lisibilité des éléments d'information.

Dérogations : dérogations acceptées pour les escaliers patrimoniaux, la banque d'accueil extérieure sur la place Victor Hugo, l'accès secondaire sur le boulevard de Strasbourg, au foyer Campra et à la terrasse du 3ème niveau, la pente du hall, les largeurs de certaines portes d'accès à la salle de spectacle et les emplacements réservés aux PMR dans les niveaux 2 à 4.
Planning des travaux : septembre 2021 - mars 2022
Montant de l'opération : **420 650 € HT**

C. PERSPECTIVES 2023

1. *Conservatoire TPM, site de Saint-Mandrier-sur-Mer*

Objet des travaux : réalisation d'un nouveau conservatoire de musique
Planning des travaux :

- 2019 : étude de faisabilité
- 2020/2021 : consultation et étude de maîtrise d'œuvre
- 2022 : début des travaux
- Septembre 2024 : réception de travaux

Montant des travaux : **1 900 000 € HT**

XI. LA MÉTROPOLE TPM UNE MÉTROPOLE ACCESSIBLE ET INCLUSIVE

La Métropole TPM porte une attention particulière au public en situation de handicap et déploie de nombreuses actions afin de favoriser l'accès à l'ensemble de ses services et équipements et l'inclusion de tous les publics.

A. L'INCLUSION PAR LE SPORT

En 2019 et 2020, l'ensemble des équipements sportifs métropolitains a été mis aux normes PMR (accès PMR, système Phonak, ascenseur PMR).
Par ailleurs, la Direction des sports développe une politique dynamique afin de favoriser l'accueil de tous les publics à l'ensemble des sites.

1. Estagnol - La Crau

- Six associations sont accueillies avec des créneaux hebdomadaires dédiés sur la base d'une convention annuelle : l'AVATH, le CDSA, ADAPEI, Association MAATIS (association de réentrainement à l'effort pour personnes obèses, diabétiques), Association AVSA.
- Activités organisées : danse, arts martiaux, tennis de table, etc.
- Six créneaux par semaine sont attribués avec environ 60 participants.
- L'Association AVSA organise de 2 à 3 manifestations de tennis de table par an avec 50 à 60 participants.

2. Vallon du Soleil - La Crau

- Dix structures partenaires sont accueillies avec des créneaux hebdomadaires dédiés sur la base d'une convention annuelle : AIDERA Mas la Goélette (Association pour l'Intégration, le Développement de l'Éducation et de la Recherche sur l'Autisme dans le VAR), AVATH (Association varoise d'Aide aux Travailleurs Handicapés), IME Bel Air La Crau, IME Bel Estello Le Pradet, l'ADAPEI Ensoleillado La Crau, AIDERA Var La Garde, Espérance Var Toulon, IME Frégate Toulon, l'hôpital Henri Guérin de La Garde, la Résidence Autonomie Frédéric Mistral (CCAS La Farlède).
- Plusieurs espaces sont mis à disposition : espace boisé, piscine, espace tir à l'arc, terrains multisports, stades.
- On compte environ 600 participations sur 77 créneaux.
- Il y a également des manifestations ou demandes ponctuelles : l'ADAPEI du Var regroupe les IME du Var pour 1 tournoi de football (soit 80 personnes).

3. Palais des Sports - Toulon

- Quatre créneaux sont dédiés aux Personnes à Mobilité Réduite : quad rugby et rugby à 13 (club le RFCTPM).
- Concernant l'organisation des compétitions, il y a 5 à 6 évènements annuels regroupant 30 à 40 participants.
- Une manifestation annuelle organisée par l'association ADAPT afin de présenter les différentes disciplines handisports.

4. Léo Lagrange - Toulon

- L'association « Toulon Var sport adapté » bénéficie d'un créneau hebdomadaire.
- Le CDSA organise une manifestation annuelle autour de l'athlétisme regroupant une cinquantaine de participants.
- Le CHITS/pôle psychiatrique bénéficie de deux créneaux hebdomadaires (activités multisport).
- La piste d'athlétisme est mise à disposition d'une athlète licenciée à la Fédération Française Handisport pour ses entraînements avec son fauteuil de course.

5. Vélodrome - Hyères

- Stage équipe de France handisport (piste et musculation)

- Soutien aux sportifs de haut niveau, parmi lesquels des sportifs handisports.

En 2020 : deux sportifs soutenus à hauteur de 400 € chacun.

B. L'INCLUSION PAR LA CULTURE

1. La Maison du Patrimoine - Ollioules

La Maison du Patrimoine à Ollioules a ouvert ses portes le 15 juillet 2020 et ce jusqu'au 30 octobre 2020 en raison de la fermeture des établissements culturels au public au regard de la situation sanitaire.
La Maison du Patrimoine est accessible aux personnes à mobilité réduite : rampes d'accès, monte-charges, ouverture des portes de 90 cm, aire de retournement pour les fauteuils roulants, mise en place de cartels à bonne hauteur.
Des groupes en situation de handicaps sont régulièrement accueillis.
En janvier 2022, une publication « Raconte-moi le Patrimoine » sera édité et comprendra des Visio guides en langue des signes (pour les personnes malentendantes) et des audio guides pour le grand public mais également pour les aveugles.
Des visites virtuelles, qui permettront aux personnes à mobilité réduite de visiter des lieux culturels sans se déplacer (Musée Balaguier, Tour Royale, Couvent des Observantins, Galerie Malbousquet, Chapelle Saint-Louis), sont disponibles sur le site Internet de la Métropole et le seront à partir de la publication « Raconte-moi le Patrimoine » en cours d'édition et qui sera diffusée dans tous les équipements culturels, mairies, etc.
Enfin, un agent de la Maison du Patrimoine a participé en décembre une formation sur l'accueil de personnes en situation de handicap.

2. La scène nationale Châteauvallon-Liberté

- Information :

La scène nationale Châteauvallon-Liberté par sa communication s'applique à proposer des documents d'information adaptés pour certains spectacles : en braille, en gros caractères et audio à destination des personnes aveugles et malvoyantes, des visuels, ou des vidéos en langue des signes ou sous-titrées à destination des personnes sourdes et plus généralement, travaille à l'accessibilité de son site internet et de l'ensemble de ses supports de communication.

- Accessibilité aux œuvres :

Depuis 2019, chaque saison, sont développées des propositions avec un minimum de trois spectacles en audiodescription et trois spectacles visuels suivis d'une rencontre avec les artistes ou adaptés en Langue des Signes Française (LSF) sur les deux structures.
Pour les personnes malvoyantes ou aveugles : par l'audiodescription qui consiste en une description des éléments visuels d'un spectacle (décors, costumes, déplacements, déroulement de l'action). Ils sont décrits tout au long de la représentation, pendant les silences, dans un casque remis au spectateur déficient visuel.
La scène nationale Châteauvallon-Liberté a choisi de travailler avec « Accès Culture » soutenue par le Ministère de la Culture, pour assurer à ses spectateurs des audiodescriptions de la meilleure qualité.
Pour les personnes malentendantes ou sourdes : par le choix d'un spectacle visuel (théâtre visuel, danse, cirque), adapté en LSF ou suivi d'une rencontre par un traducteur en LSF avec les artistes.
La scène nationale Châteauvallon-Liberté a choisi de travailler avec « A3 interprétation » basée à Marseille.

- Tarification :

La scène nationale Châteauvallon-Liberté a une billetterie commune et propose un tarif solidaire aux personnes bénéficiaires des minimas sociaux et par extension aux personnes profitant de sa politique d'accessibilité. Les spectateurs bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) bénéficient du tarif solidaire de 5€ par personne pour les spectacles et de billets suspendus gratuits (à hauteur de trois spectacles par structure et par saison).

→ *Châteauvallon*

Malgré la complexité et l'étendue du site, Châteauvallon a toujours eu à cœur de rendre accessible sa programmation aux spectateurs en situation de handicap. L'accessibilité se traduit par des places de parking réservées qui jouxtent le théâtre couvert, des navettes pour la salle du Baou, des ascenseurs qui permettent de se déplacer aisément sur le site, des annonces sonores dans les différents bâtiments, des sanitaires adaptés et des places réservées dans les salles pour recevoir au mieux les personnes en situation de handicap. Ce dispositif a été complété par l'installation des clous podotactiles sur l'ensemble du parcours pour rejoindre le théâtre couvert et l'amphithéâtre pour les personnes déficientes visuelles. Les présentations de saison ont toujours lieu en présence de deux interprètes en Langue des Signes Française (LSF).
Pour la saison 2019/2020, compte-tenu de la crise sanitaire, il n'y a eu qu'une seule proposition à Châteauvallon :
Pour les déficients visuels : le spectacle *« Féministe pour tous »* de Noémie de Lattre le 19 décembre 2019.
Pour la saison 2020/2021 : la programmation ayant été de nouveau impactée, il n'y a eu aucun spectacle en audiodescription et aucune rencontre en LSF.

Perspectives pour la saison 2021/2022 :

- Une rencontre en LSF avec les artistes pour : le spectacle *« saison de cirque »* Cirque Aïtal et des programmes de salle en braille pour le concert *« Sounds of Mirror »* de Dafher Youssef en octobre 2021.
- Une audiodescription pour le spectacle *« contes et légendes »* de Joël Pommerat en novembre 2021.
- Des programmes de salle en braille pour le concert *« ce sourd entendait l'infini… Beethoven »* sous la direction d'Ami Flammer en février 2022.
- Une rencontre en LSF avec les artistes pour le spectacle *« Akzak, l'impatience d'une jeunesse reliée »* d'Héla Fattoumi et Eric Lamoureux en mars 2022.

Le partenariat :

La scène nationale Châteauvallon-Liberté a toujours travaillé avec des associations comme : APF (l'Association des Paralysés de France), le collège Gustave Roux à Hyères, IME Bel Air, ADAPEI Var Méditerranée, l'UDV 83, URAPEDA Paca Corse.
Le partenariat est élargi à l'association AUTISME Paca depuis cette année.
De nombreux spectateurs en situation de handicap venant des établissements scolaires de la région et un grand nombre de spectateurs individuels sont également accueillis tout au long de la saison.

→ *Le théâtre Liberté*

Depuis son ouverture, le Liberté mène une politique active d'ouverture à tous les publics et a obtenu en 2014 le label Tourisme et Handicap.
Les espaces du Liberté sont accessibles aux personnes à mobilité réduite : stationnement possible à proximité du théâtre et chaîne de cheminement respectée, entrée de plein pied, ascenseurs, sanitaires, hauteur des banques d'accueil et du bar.
Le Liberté a complété cet équipement pour le rendre plus accessible aux personnes déficientes sensorielles : clous podotactiles, annonces sonores dans les ascenseurs, alarmes visuelles dans les sanitaires, nez de marches et signalétique contrastée.
En 2013, le système d'amplification sonore a été revu afin de proposer une solution à toutes les personnes souffrant d'une baisse de l'audition, qu'elles soient appareillées ou pas. L'achat de casques d'amplification sonore et de boucles magnétiques individuelles permet à tous ceux qui le souhaitent et où qu'ils soient installés dans la salle de profiter pleinement du spectacle.
Près de 200 personnes environ utilisent ces casques chaque saison.

L'accessibilité à la programmation Théma

Tous les 3 mois, le Liberté s'empare d'un thème inspiré des propositions artistiques de la saison ou des sujets de société. Ces rendez-vous Théma sont l'occasion de programmer des expositions, des conférences, des tables rondes, des documentaires…
En avril et mai 2020, un *Théma #37 Extraordinaires* était programmé sur la thématique du handicap, il a été reporté à 2021, puis finalement annulé.
Lors de la saison 2019-2020, des élèves des collèges Django Reinhardt et Henri Bosco et des jeunes du Centre social Toulon Centre et sous-main de justice ont réalisé des courts-métrages sur le thème des discriminations liées au handicap.
Présentés en novembre 2020, les films sont aussi le point de départ d'un débat autour de la politique d'inclusion des élèves en situation de handicap avec Manuel Duréault, directeur général de l'association Présence, Michel Boutonné, Inspecteur de l'Éducation nationale, chargé de la scolarisation des élèves handicapés et Laure Grandviennot, professeure de Langue des Signes Française.

Ateliers de pratique artistique à destination de personnes sourdes

En 2020, un groupe d'enfants de l'IRSAM de Marseille a été accueilli à l'occasion du spectacle *Welcome* de Patrice Thibaud et a participé à l'exposition participative « Lettre à ma mère ».

Ateliers de pratique artistique à destination d'enfants autistes et psychotiques

Depuis 5 ans, le Liberté développe un lien particulier avec l'IME (Institut Médico-Éducatif) de La Majourane à Toulon. L'équipe du Liberté accueille tous les mois 9 enfants qui participent à l'atelier théâtre de l'IME. Depuis trois ans, l'équipe de la 4ème scène accompagne ces enfants et réalise une vidéo avec eux.

En 2019-2020, les ateliers en Liberté ont ciblé 25 enfants de 7 à 11 ans dont 4 en situation de handicap. En juin 2021, les enfants ont présenté leur travail collectif issu de deux saisons d'ateliers avec un spectacle intitulé « *Et si on inventait la mer* ».

Perspectives

Lors du premier semestre 2022, deux spectacles seront proposés en audiodescription aux personnes aveugles et malvoyantes « *La Seconde Surprise de l'amour* » d'Alain Françon et *La Tendresse* de Julie Bérès. Des programmes en braille seront édités pour ces représentations ainsi que pour le concert de Jane Birkin : « *Oh ! Pardon tu dormais* ».

Trois spectacles seront proposés aux spectateurs sourds : *Un furieux désir de bonheur* d'Olivier Letellier et *Coyote* de Patrice Thibaud et seront adaptés en LSF, mais aussi *lovetrain2020* d'Emmanuel Gat.

Toutes ces représentations seront suivies de rencontres entre le public entendant et sourd et les artistes grâce à la présence d'un interprète en Langue des Signes Française.

Nouveau cette saison, le système Audio Everywhere permet d'avoir accès à une audiodescription en temps réel via un réseau Wifi dédié.

Partenariat

Le Liberté travaille en partenariat avec de nombreuses associations : À l'écoute des Signes, ADAPEI Var-Méditerranée, APF-Délégation du Var, Association A.V.A.T.H. Ermitage, Bibliothèque sonore de Hyères Les Palmiers, Centre de Loisirs et Langues des Signes, GIAA-délégation régionale PACA Corse, IME Bel Air, IME La Majourane, L'ADAPT Var, Les amis de l'espérance, Les Ateliers de Lily Blanche, SAAAS Charles Loupot, SAMSAH, SAVS Sud-Ouest Var, SSEFS Jean-Philippe Rameau, Trisomie 21 Var, Union des Déficients Visuels du Var, URAPEDA PACA.

Et avec les établissements scolaires : école élémentaire Debussy, Collège Django Reinhardt, Collège Peiresc, Lycée Dumont d'Urville, Lycée Marie-France.

Au niveau départemental, avec l'AVH Fréjus, le SAAAS du Muy, l'association des Malvoyants du Golfe de Saint-Tropez.

Plus de 500 spectateurs en situation de handicap fréquentent le théâtre chaque saison.

3. L'Opéra TPM

Journée « Sports partagés »

Dans le cadre de la construction de « l'école de la confiance », la Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale organise des actions « sports partagés » avec pour objectif l'inclusion des élèves handicapés dans les activités sportives.

Cette manifestation associe en binôme des élèves en situation de handicap et des élèves valides. Elle a pour objectif de renforcer l'acceptation de la différence et la solidarité entre les élèves. À l'échelle du Var, cette manifestation est organisée avec la Direction Départementale de l'UNSS 83 qui, depuis 2020, confie des ateliers chorégraphiques à l'Opéra de Toulon. Ces journées se sont déroulées au Palais des sports de La Coudoulière de Six-Fours-les-Plages sur deux journées en février 2020 et décembre 2021 et 80 binômes ont participé à cette action.

Classes ULIS et École spécialisée Dominique Mille à Toulon

Dans le cadre de l'action de sensibilisation « L'École à l'Opéra » en partenariat avec la Direction Éducation de la ville de Toulon, l'Opéra de Toulon offre la possibilité à des élèves en situation de handicap d'assister à des séances de répétition d'opéra ou de concert.

Cette action fait partie d'un programme national destiné à valoriser et à développer l'offre culturelle auprès des scolaires. « L'École à l'Opéra » donne ainsi la possibilité aux élèves de fréquenter des lieux culturels de proximité, de les sensibiliser à des répertoires variés et de rencontrer des artistes.
Une centaine d'élèves est accueillie chaque année à l'Opéra de Toulon.

Résidence Ensoleillado (ADAPEI Var Méditerranée) et Cultures du cœur
La Résidence Ensoleillado fait partie des centres d'accueil de l'Adapei Var-Méditerranée, association chargée d'accompagner des personnes en situation de handicap.
Le foyer accueille des adultes à partir de 20 ans. Sa mission est de développer l'autonomie des résidents et de prévenir toute forme de régression par la réalisation d'activités quotidiennes diversifiées. « Culture de cœur » est une association qui favorise l'insertion des plus démunis par l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs.
À ce titre, des conventions les lient à l'Opéra de Toulon qui propose aux personnes en situation de handicap d'assister à des répétitions tout au long de la saison.
Sur chaque séance de répétition, une quinzaine de personnes est invitée.

Association Trisomie 21 du Var
L'objectif premier de l'association est d'améliorer la qualité de vie, l'autonomie, la défense des droits et surtout l'inclusion sociale des personnes avec une trisomie 21 ou une déficience intellectuelle.
Depuis 2016, l'association participe au projet « Danse à l'Opéra » aux côtés des élèves du Lycée Dumont d'Urville ainsi que d'autres établissements scolaires de la Métropole.
Ce projet thématique réunit environ 300 jeunes sur la scène de l'Opéra pour présenter un spectacle chorégraphique résultat du travail de toute une année.
Chaque saison, environ 12 jeunes de l'association participent au spectacle.

Association Bibliothèque sonore
Cette association se donne pour mission l'animation et la gestion d'œuvres sociales destinées à rompre l'isolement des personnes empêchées de par leur handicap visuel.
L'Opéra de Toulon accueille régulièrement de manière attentionnée les membres de cette association en leur réservant les places les plus adaptées.
Pour la saison 2019-2020, une soixantaine de personnes est venue à l'Opéra de Toulon par l'intermédiaire de cette association.
L'Opéra de Toulon propose également des opéras en audiodescription.

Politique tarifaire
Un tarif unique de 15€ est appliqué aux titulaires de la Carte CMI Invalidité. Des tarifs réduits sont proposés aux accompagnateurs.
Chaque saison, l'Opéra accueille plus de 500 personnes titulaires de cette carte.
L'Opéra de Toulon mène une politique d'ouverture culturelle accessible à tous. Les actions en faveur des personnes en situation de handicap font partie intégrante de ses missions de service public.

C. LES ACTIONS DE L'OFFICE DE TOURISME PROVENCE MÉDITERRANÉE (OTPM) EN FAVEUR DE L'ACCESSIBILITÉ

1. *L'accueil*

Tous les points d'accueil de l'OTPM sont accessibles aux personnes à mobilité réduite et certains points d'accueil sont équipés pour l'accueil des personnes mal voyantes ou malentendantes. L'OT de Toulon dispose du label Tourisme et Handicap. Les personnels sont formés, la documentation agrandie, documentation en braille, casque d'aide à l'audition et prêt d'un fauteuil roulant en demie journée ou journée complète.

2. *L'information*

L'Office de Tourisme Provence Méditerranée s'est engagé à donner une information touristique et culturelle claire et fiable pour tous. Chaque personne est accueillie avec une information adaptée soit à la banque d'accueil soit par internet.

L'OTPM a réalisé une documentation spécifique adaptée, disponible dans les accueils ou sur les sites internet :

- « Toulon accessible » et « Hyères accessible » : ces guides recensent toutes les structures accessibles à Toulon et Hyères pour tous les types de handicap : loisirs, culture, sports, mais aussi hébergements et restauration.
- Pour l'ouest Var, les personnes en situation de handicap visuel pourront se tourner vers les établissements ayant mis en place des éléments de lecture en braille ou des menus adaptés. Les personnes en situation de handicap mental ou cognitif pourront repérer les établissements ayant du personnel formé, les personnes sourdes ou malentendantes trouveront également des lieux ou établissements ayant mis en place des signalisations visuelles spécifiques.
- Pour les personnes en situation de handicap moteur, ont été uniquement sélectionnés les établissements ayant déclaré être accessibles en fauteuil en autonomie.
- Les dispositions spécifiques prises par type de handicap sont précisées dans chaque fiche, de même que les établissements ayant obtenu le label tourisme et handicap.

Une documentation de synthèse est en cours d'élaboration par l'équipe de l'OTPM afin de donner une information la plus détaillée possible à l'échelle de la Métropole.
Les sites internet recensent les hébergements disposant du Label Tourisme et handicap :
www.tourisme-ouestvar.com
www.toulontourisme.com
www.hyeres-tourisme.com

3. *Le conseil aux professionnels du tourisme*

En partenariat avec le Conseil Départemental du Var, l'Office de Tourisme de Toulon conseille les professionnels du tourisme varois sur la mise en accessibilité de leur site ou de leur activité et les éventuelles aides financières.
L'OTPM évalue les sites et participe aux commissions territoriales du Label « Tourisme et Handicaps » et qualification « Var Accessible ».

D. L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

- L'étage dédié à l'enseignement supérieur (R+3) de la Maison de la Créativité est accessible aux PMR.
- Un atelier en mesure de recevoir les étudiants en situation de handicap sera organisé lors des rencontres « stages entreprises » de décembre 2021.
- Il est prévu la présence d'une personne qualifiée handicap (dispositif HUGO/AGEFIPH) attachée à un Pôle de compétitivité.
- Des étudiants en situation de handicap seront reçus : des ateliers seront axés sur la façon de se présenter en entreprise pour obtenir un stage, rédiger son CV et sa lettre de motivation.

Publication réalisée par DGA Habitat, Solidarités et Citoyenneté - Direction Citoyenneté et Proximité
Impression : Groupe Caractère & Sira - 100 exemplaires
©Photos : TPM

MÉTROPOLE TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE

www.metropoleTPM.fr
@metropoleTPM

Hôtel de la Métropole
107, boulevard Henri Fabre
CS 30536
83041 Toulon Cedex 9
Tél. : 04 94 93 83 00
Fax : 04 94 93 83 83

TOULON
LA SEYNE-SUR-MER
HYÈRES
SIX-FOURS-LES-PLAGES
LA GARDE
LA VALETTE-DU-VAR
LA CRAU
OLLIOULES
LE PRADET
CARQUEIRANNE
SAINT-MANDRIER-SUR-MER
LE REVEST-LES-EAUX